



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

Bâtisseur de l'avenir



Rapport Annuel 2014

SOMMAIRE

FICHE CONTACT	4
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
GOVERNANCE	9
CONJONCTURE INTERNATIONALE	15
CONJONCTURE NATIONALE	19
ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE	25
PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA BANQUE	55
RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31.12.2014	59
ACTIVITE DES FILIALES	111
RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31.12.2014	131
PROJETS DES RESOLUTIONS	161

FICHE CONTACT

Raison sociale : Banque de l'Habitat

Siège social (adresse) : 18, avenue Mohamed V 1080 Tunis

BP : 242 Cédex 1080

Téléphone (lignes groupées) : 71 126 000

Fax : 71 337 957

Télex : 88401421

Adresse SWIFT : BHBKTNTT

E-mail: banquehabitat@bh.fin.tn

Site web : www.bh.com.tn

Centre d'appel:1800 (depuis l'étranger : +21671001800)

Serveur Vocal : 88401421

BH SMS : 85585

Capital social : 90 000 000 dinars



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de votre présence à cette AGO annuelle de la Banque de l'Habitat.

L'année 2014 a été difficile pour la Tunisie à plus d'un titre : un contexte atone pour le premier partenaire économique qu'est la zone euro se traduisant par une croissance mitigée de 0,8% ; un calendrier électoral chargé, une économie épuisée et lourdement affectée par un déficit commercial, un recul des investissements plus accentué et la chute plus marquée du dinar face au dollar. Il en a découlé un faible taux de croissance se situant à 2,3%.

Cette situation n'a pas empêché notre institution de maintenir le cap qu'elle s'est fixée dans son business plan 2014-2018, en plaçant l'année 2014 sous le signe de la relance sur le plan de l'activité et du lancement de profondes mutations sur le plan de la restructuration de la Banque.

En termes d'activité, nous enregistrons avec satisfaction les performances réalisées en 2014 qui ont permis à la Banque de renouer avec la croissance et la rentabilité.

En effet, et à fin 2014, **le total bilan** a atteint 6 251,1 MD en augmentation de 16,3% contre une baisse de 1 % en 2013.

L'encours des **dépôts de la clientèle** a terminé à 4 634 MD enregistrant une croissance de 13,8% soit l'accroissement le plus élevé du secteur. Les dépôts à vue ont contribué à hauteur de 31,8 % à cette croissance.

Les **crédits à la clientèle** accordés sur les ressources propres de la Banque ont atteint 4617 MD soit une croissance de 14 % contre 8 % seulement au niveau du secteur. Cette évolution a été réalisée grâce notamment à une croissance de 26,5% pour les crédits aux entreprises et aux professionnels et de 7,2 % pour la promotion immobilière.

Ces réalisations ont permis à la Banque de clôturer l'exercice 2014 avec la meilleure progression du **Produit Net Bancaire** au niveau du secteur, soit 18,7%. Nous noterons à ce niveau une amélioration de la structure de notre PNB avec la diminution de sa dépendance de la marge d'intérêt, dont la contribution s'est située à 61 % contre 71 % une année auparavant, au profit des revenus des commissions et des gains sur portefeuille titres. **Le coefficient d'exploitation** s'est amélioré de plus de 3 points de pourcentage en passant de 48,8% en 2013 à 45,5% et contre un coefficient moyen sectoriel de 46,1 %.

L'évolution maîtrisée des frais généraux à 10,8 % comparable à celle enregistrée au niveau du secteur, a permis d'atteindre un niveau de **Résultat Brut d'Exploitation** de 150,3 MD en accroissement de 25,7 % enregistrant aussi la croissance la plus élevée du secteur.

L'année 2014, a été aussi marquée par l'amélioration de **la qualité d'actif** ; en effet, les efforts consentis en matière de recouvrement et de suivi de portefeuille ont permis une forte maîtrise du risque additionnel comme en témoigne la baisse du taux des créances classées à 19 % contre 21,6 % à fin 2013 et un taux de couverture atteignant 70,4% contre 65,3% à fin 2013.

La relance de l'activité conjuguée à l'optimisation des frais généraux et à la maîtrise du risque, ont permis à la Banque de réaliser **un résultat net** de 50,3 MD rompant avec deux exercices successifs de résultats déficitaires.

De ces efforts a découlé une amélioration des ratios de rentabilité ; en effet, **le ratio de rentabilité des fonds propres (ROE)** est passé de -70,35 % en 2013 à 18,13% et **le ratio de rentabilité de l'actif (ROA)** de -2,96 % à 0,8%.

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Parallèlement à notre activité d'exploitation, et à la lumière du plan global de restructuration, dont l'objectif principal est d'assurer à la Banque sa pérennité et le regain de son positionnement dans le secteur bancaire, nous nous sommes engagés dans la réalisation des axes du programme de restructuration portant principalement sur :

➤ Le renforcement des fonds propres par l'émission d'un emprunt subordonné de 90 MD et l'augmentation du capital de 80 MD et ce, dans le but de respecter le ratio réglementaire de solvabilité et pour soutenir la banque dans son plan de développement.

- L'assainissement du portefeuille compromis par la révision des procédures de recouvrement et des procédures de règlement à l'amiable et judiciaire ainsi que par la cession de certaines créances à des sociétés de recouvrement.
- Le changement du mode de gouvernance avec une séparation des fonctions de directeur général de celle de président de conseil.
- La refonte du système d'information par l'adoption d'une architecture articulée autour d'un core-banking intégré à un système agence et des systèmes métiers (monétique, crédit/recouvrement/garanties, bancaire étranger, ...).
- La refonte de l'organisation de la banque à travers la mise en place d'un nouvel organigramme, la révision des processus et la consolidation du dispositif de contrôle interne.
- La mise à niveau des ressources humaines en adoptant des outils d'évaluation basés sur la performance et la mesure de la productivité.
- L'élaboration du modèle commercial de la banque avec notamment la mise à jour des politiques de crédit, de gestion des risques et de développement commercial basé sur l'enrichissement des produits, l'extension et la modernisation du réseau d'agences et le renforcement de la synergie avec les sociétés filiales.

La concrétisation de ces axes s'appuiera sur la mobilisation et l'adhésion de toutes les équipes de la Banque afin d'atteindre les niveaux de rentabilité et de solidité financière qui assurent, pour nos clients la capacité de les accompagner dans leur développement et leurs ambitions et pour nos actionnaires la rentabilisation de leur investissement.

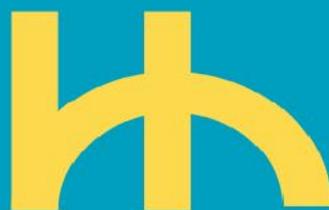
Concernant le groupe BH, les différentes filiales de la Banque ont enregistré dans l'ensemble des résultats satisfaisants, permettant d'afficher **un Résultat Net du groupe** de 55,3 MD contre -211,7 au terme de l'exercice 2013.

Je voudrais enfin exprimer ma vive gratitude à l'égard des membres du Conseil d'administration pour leur soutien et leur adhésion.

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration je vous remercie pour votre soutien et participation au développement de l'activité de notre Banque, je remercie également tous les cadres et employés de la Banque pour leurs efforts soutenus qui ont permis de réaliser les performances de l'année 2014.

GOUVERNANCE



**GOOD
GOVERNANCE**

A photograph of a man in a grey suit and tie pointing towards the camera. The background is a blue digital interface with binary code and various icons. A semi-transparent white box with a blue border is overlaid on the image, containing the text 'GOOD GOVERNANCE' in bold, dark blue capital letters.

Composition du Conseil d'Administration

Secteur Public		Fonctions exercées
Mr Ahmed Rjiba		Président Directeur Général
Etat Tunisien représenté par:	Mr Jalel Chouih	Haut Fonctionnaire à la Présidence du gouvernement
	Mr Abdelaziz Mahfoudhi	Haut Fonctionnaire au Ministère de l'économie & des Finances
	Mr Mohamed Riadh Nakouri	Haut Fonctionnaire au Ministère de l'Equipement
	Mme Faouzia Said Moussa	Haut Fonctionnaire au Ministère de l'économie & des Finances
Secteur Privé	Fonctions exercées	
Mr Néjib Marzougui	DG de: - la Sté ETATHMEER Holding - la Sté de Promotion "DOUIRET" - la SOGEMBAL Et Gérant de la Sté N2M Company	
Mr Mohamed Sadok Driss	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord	
Mr Ahmed Trabelsi	PDG de: - la Sté ETTAYSSIR - la Sté ESSANIA - la Sté PLATOTECHNICA Et Gérant de la Sté TRABELSI Service	
Mr Rached Horchani	PDG de : - la Sté ODYSSEE PALACE Et Gérant de :MEDIBOIS, HORCHANI DATTES,MEDIMETAL MEDITOM,HORCHANI PECHE,IMMOBILIERE HORCHANI MEDICAR	
Mr Habib Miled	PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. Et Gérant de la Sté Jumeaux Immobilière	
Mr Samir Rgaieg	Directeur Fondateur de «Elite communications Tunisie »	
Mr Nabil Skhiri dit Nouira	Directeur Central au Groupe «LACERAMIC»	

Fréquence des réunions du Conseil d'Administration courant l'exercice 2014

Date de tenue du conseil	Présence (y compris le Contrôleur d'Etat)
11/02/2014	13
07/05/2014	10
09/06/2014	12
05/08/2014	9
24/09/2014	11
04/11/2014	11

Structure du Capital de la Banque au 31.12.2014

	Quantité	Montant (en DT)	Pourcentage
ETAT TUNISIEN	5 872 427	29 362 135	32,62%
ENTREPRISES ETATIQUES	4 140 571	20 702 855	23,00%
ENTREPRISES PARA ETATIQUES	255 306	1 276 530	1,42%
PRIVEES PERSONNES MORALES	2 216 068	11 080 340	12,31%
PRIVEES PERSONNES PHYSIQUES	4 219 612	21 098 060	23,44%
ETRANGERS	1 295 529	6 477 645	7,20%
GRATUITES NON CONFIRMEES	487	2 435	0,00%
TOTAL	18 000 000	90 000 000	100,00%

Actions Entreprises dans le cadre de l'Application des Règles de Bonne Gouvernance

Partant du principe que " la loi garantit le droit de la société à vivre dans la sécurité et la paix loin de tout ce qui est de nature à porter atteinte à la stabilité , à rejeter toute forme de déviance , violence , fanatisme , ségrégation raciale et terrorisme qui menacent la stabilité des peuples et des pays " (Convention des Nations -Unis), la Banque s'est engagée à appliquer avec encore plus de rigueur les consignes des nouvelles dispositions et mesures de lutte Anti -Blanchiment, d'autant plus que l'environnement géographique nous positionne dans un contexte à Haut Risque .

Toute la philosophie de cette conjoncture nous a poussé à imaginer les meilleures pratiques pour couper l'appétit au risque, la force de vente et la prospection d'une clientèle de qualité avec toutes les mesures de vigilance exigées .

Nous estimons qu'à travers le nombre de déclarations de soupçons qui a doublé au cours de l'année écoulée et les différentes formes de sensibilisation des exploitants, nous construisons une image et une réputation de veille et de rigueur aussi bien auprès de l'Organe de Régulation qu'auprès de nos Correspondants .

➤Code de bonne gouvernance

Conformément aux dispositions du décret n°2013-4953 du 5 décembre 2013, la Direction de l'Organisation a procédé à la mise à jour du code de déontologie et de bonne gouvernance qui a pour objectif de définir certaines règles de bonne pratique et de bonne gestion à observer par le Conseil d'administration et l'organe de direction.

➤Manuel de procédures de passation des achats

En application des dispositions du décret n°4953 du 05 décembre 2013 venant exonérer la Banque d'être soumise à la réglementation des marchés publics prévue par le décret n°3158 du 17 décembre 2002 et ses textes subséquents, un manuel des achats a été élaboré arrêtant les démarches à suivre par la Banque pour la réalisation et le suivi de ses acquisitions dans le respect des principes suivants :

- Le recours à la concurrence
- L'égalité de traitement des candidats et l'équivalence des chances
- La transparence des procédures
- Les règles assurant l'efficacité et la bonne gouvernance

Actions Entreprises dans le cadre de l'Application des Règles de Bonne Gouvernance

Le manuel des achats a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 05 août 2014.

Les missions et les attributions de la commission des achats ont été révisées et ce, en application des dispositions du décret n°4953 du 05 décembre 2013 dispensant la Banque de l'application de la réglementation des marchés publics et suite à l'approbation du manuel des achats par le Conseil d'Administration en date du 05 août 2014.

➤ **Projet Gestion des Ressources Humaines :**

- L'actualisation des manuels de procédure relatifs au recrutement et à la gestion des carrières dans le cadre de l'application du décret N°49-53 portant application de l'article 22 ter 89-9 relatif aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques.
- Le dimensionnement des ressources humaines de la Banque et de la commission de dimensionnement des points de vente.
- La révision du système de promotion et du comité de la révision du système d'évaluation des employés.
- La Mise en place du projet d'élaboration d'un référentiel des emplois et des compétences et d'un dictionnaire des compétences.

CONJONCTURE INTERNATIONALE



L'économie internationale a été marquée, au cours de l'année 2014, par la poursuite du repli des prix internationaux des produits de base, notamment le pétrole brut, les évolutions contrastées des bourses et l'appréciation du dollar face aux autres principales devises en particulier vis-à-vis l'euro et le yen.

La croissance économique mondiale, selon le FMI, serait de 3,3% contre 3% en 2013.

Aux **Etats-Unis**, la progression du PIB est estimée à 2,4% contre 1,9% une année auparavant.

Pour la **Zone Euro**, le taux de croissance s'est établi à 0,8% en 2014 contre une récession (-0,5%) enregistrée en 2013.

En effet, la France et l'Allemagne ont continué leur croissance respectivement de 0,4% et 1,5% ; alors que l'Espagne est sortie de la récession de 2013 (-1,2%) à une croissance du PIB de 1,4% ; pour sa part, l'Italie a connu une diminution de récession passant de -1,9% à -0,4%.

En 2014, **l'Afrique** a enregistré un taux de croissance de 4,6% avec des perspectives de 5,2% pour les prochaines années. Elle connaît de plus en plus d'investissements étrangers atteignant ainsi 80 Milliards de dollars. La ruée vers l'Afrique bat son plein; après la Chine, l'Europe et les Etats Unis, les pays émergents et les pays du golfe sont en concurrence sur les marchés du continent.

Le **Japon** atteindrait un taux de croissance de 0,2% en 2014.

Concernant **les pays émergents** et en développement, la Banque Mondiale a relevé une amélioration de l'activité économique, grâce surtout à la baisse des prix du pétrole, à la consolidation de l'économie américaine et au maintien des taux d'intérêt à des niveaux généralement bas, outre la détente des tensions qu'ont connu les marchés financiers dans certains pays émergents.

L'économie Chinoise a enregistré une croissance de 7,4 % en 2014, soit un taux au plus bas depuis 1990. Cependant, l'économie de la Russie pays exportateur de pétrole a été affectée par la chute des prix du pétrole et des sanctions économiques et financières, enregistrant un accroissement du PIB de 0,6%



La situation de **l'emploi** a connu en 2014 une amélioration aux Etats-Unis, puisque le taux de chômage a poursuivi son repli pour revenir à 5,6% au mois de décembre 2014, contre 5,8% le mois précédent et 6,6% en janvier de la même année. Dans la zone Euro, le taux de chômage a connu une stabilité, soit 11,5% au mois de décembre 2014 et pour le 7eme mois consécutif et ce, en raison des faibles performances des économies de la zone.

Concernant **les prix internationaux des produits de base**, l'indice général des prix a poursuivi son repli, en décembre 2014, avec une baisse de l'ordre de 12% par rapport au mois précédent en raison, principalement, de la forte chute des prix de l'énergie (-18,1%) provenant de la contraction des prix du pétrole.

La chute du prix **du pétrole**, depuis juin 2014, (le cours du Brent était de 111,8 \$ le baril) s'est poursuivie jusqu'en janvier 2015, où il a atteint 48,4 \$, son plus bas niveau depuis mai 2009. Ce recul résulterait d'une révision à la baisse des anticipations de demande, notamment de la Chine et des pays émergents.

Suite au repli des prix mondiaux des produits de base, en particulier ceux du pétrole brut, les **taux d'inflation** ont poursuivi leur recul dans les principaux pays avancés.

Ainsi, aux Etats-Unis, le taux d'inflation est revenu, au mois de décembre 2014, à 0,8% en glissement annuel, contre 1,3% le mois précédent, alors que dans la Zone Euro, ce taux est devenu négatif au même mois, soit -0,2% contre +0,3% en novembre

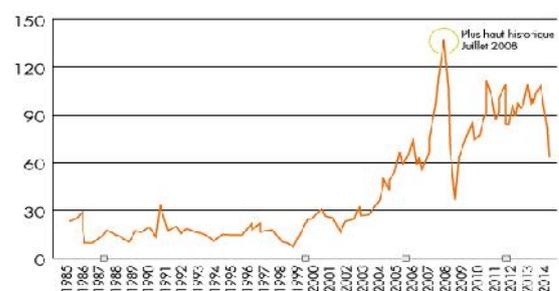
Sur les **marchés des changes internationaux**, l'année 2014 a été surtout marquée par l'appréciation du dollar américain face aux autres principales devises. Ainsi, le cours du dollar s'est fortement apprécié vis-à-vis de l'euro qui gravitait autour de 1,2 dollar au mois de décembre 2014, après avoir atteint près de 1,4 dollar au cours du mois de mars de la même année. La même tendance a également concerné la parité dollar / yen où les cours du dollar sont restés inférieurs à 105 yens, durant la période s'étalant de janvier à août 2014, pour ensuite dépasser la barre des 120 yens vers la fin de l'année.

S'agissant **des marchés financiers internationaux**, l'année 2014 a été marquée par des performances contrastées. En effet, celles-ci ont atteint des niveaux supérieurs aux attentes aux Etats-Unis, alors qu'en Europe le constat n'était pas trop optimiste.

Le **Dow Jones** a enregistré une hausse de 7,5% alors que l'indice **Nasdaq** a fait nettement mieux (13,4%).

Pour l'indice parisien **CAC 40**, il a clôturé l'année à presque -0,5%.

ÉVOLUTION DU COURS DU PETROLE WTI EN MOYENNE MENSUELLE EN US DOLLARS



Source : Franceinflation

CONJONCTURE NATIONALE



Evolutions des Fondamentaux Economiques

Pour l'année 2014, l'économie tunisienne continue à enregistrer une croissance relativement faible de l'ordre de 2,3%, un taux proche de celui de l'année 2013, soit 2,6%.

Cette croissance est le résultat de la reprise de l'activité agricole et de la progression, quoique à un rythme moindre que celui enregistré une année auparavant, de la valeur ajoutée des industries manufacturières et des services marchands et ce, malgré le fléchissement de la croissance des industries non manufacturières.

Ainsi, l'année 2014 a été marquée par :

- Un taux d'inflation de 5,5% contre 6,1% une année auparavant et ce sous l'effet surtout de la baisse des prix des produits alimentaires (4,1% contre 8,4%).

- Un déficit courant en augmentation, se situant à 8,9% du PIB au terme de l'année 2014 contre 8,4% en 2013.

Des avoirs nets en devises en hausse totalisant un montant de 13.097 MDT, soit l'équivalent de 112 jours d'importation, contre 11.603 MDT et 106 jours, à la fin de 2013.

- L'amélioration de la liquidité bancaire, observée au cours du troisième trimestre 2014 s'est poursuivie, durant le dernier quart de l'année. Ainsi, les opérations de politique monétaire ont enregistré un repli notable au cours du mois de décembre pour revenir à 3.322 MDT, le 29 du mois, contre 4.580 MDT en moyenne quotidienne en novembre dernier.

- Une dépréciation du dinar tunisien sur le marché interbancaire de l'ordre de 11,5% vis-à-vis du dollar américain, contre une légère appréciation de 0,2% vis-à-vis de l'euro.

Agrégats Economiques	2013	2014
Croissance du PIB	2,6%	2,3%
Taux d'inflation	6,1%	5,5%
Déficit budgétaire	6,8%	4,9%
Déficit courant	8,4%	8,9%
Recettes touristiques (en MD)	3 229	3 576
Réserves en devises (en MD)	11 603	13 097
(en nombre de jour d'importations)	106	112
Taux de change		
€ contre TND	2,2663	2,26216
\$ contre TND	1,64671	1,86121
Concours à l'économie (en MD)	56 874	62 289
(en %)	6,8%	9,5%
Masse monétaire M2 (en MD)	51 640	55 698
(en %)	6,9%	7,8%

Le Marché Boursier

Après trois années de baisses consécutives, la Bourse de Tunis retrouve sa tendance haussière.

En effet, le marché boursier a amorcé l'année 2014 par une hausse de l'indice TUNINDEX de 7% à la fin du mois de février.

Par ailleurs, l'indice TUNINDEX a clôturé l'année 2014 à 5.089,99 points contre 4.381,32 points, soit un rendement annuel de 16,2% et est parvenu, ainsi, à recouvrer les pertes enregistrées sur les trois dernières années (14,3%).

D'autre part, la plupart des indices sectoriels se sont inscrits en hausse, au cours de l'année 2014, à des taux variant entre 5,01% (Services aux consommateurs) et 74,58% (Agro-alimentaire et boissons).

L'indice TUNBANK a, pour sa part, réalisé un rendement annuel de 17,31%. S'agissant de la capitalisation du marché, elle s'est élevée à 17.324 MDT à fin décembre 2014, soit 21% du PIB (contre 14.093 MDT ou 18,5% PIB à fin 2013).

	2014	2013
Tunindex	5 089.99	4 381.32
Plus haut	5 141.85	4 777.62
Plus bas	4 339.18	4337.67
Tunindex 20	2 149.76	1 753.16
Capitalisation boursière (en MDT)	17 318.11	14 092.81
Volume (en MDT)	1449	1457
Nombre de sociétés cotées	77	71
Hausses /Baisses	25 ▲	52 ▼

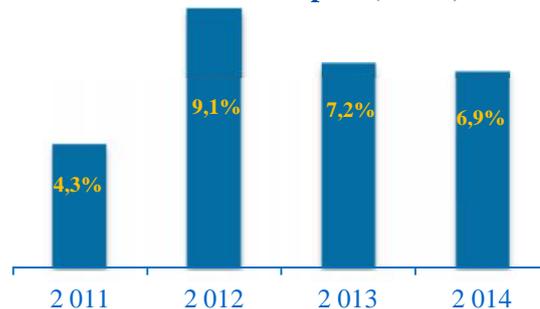
Le Secteur Bancaire

◆ Les dépôts de la clientèle

Au titre de l'année 2014, les dépôts du secteur ont été marqués par une décélération de leur rythme de croissance qui s'est situé à 6,9% contre 7,2% en 2013 et 9,1% en 2012. Une décélération engendrée par la conjoncture socioéconomique, par le resserrement de la liquidité et par la forte concurrence pour la collecte des dépôts.

Ainsi, Il en est résulté un renchérissement du coût des ressources accentué par l'augmentation de la rémunération de l'épargne passée de 2,75% à 3,5%.

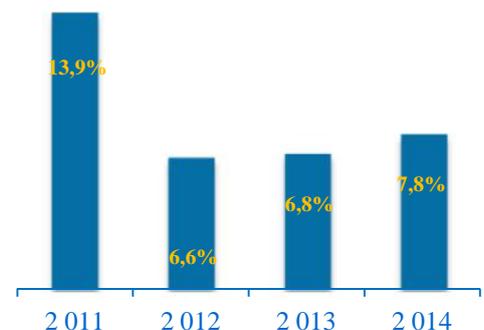
Evolution annuelle des dépôts (en %)



◆ Les crédits à la clientèle

Contrairement aux dépôts et malgré un climat des affaires morose, l'activité de crédits a enregistré une croissance de 7,8% contre 6,8% en 2013.

Evolution annuelle des crédits (en %)

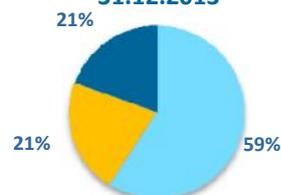


Le Secteur Bancaire

Le Produit Net Bancaire

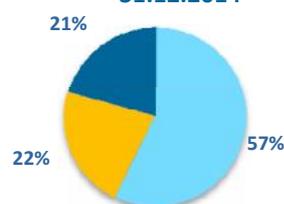
Comparativement à l'année 2013, le PNB du secteur a enregistré une progression de 7,9%. Contrairement aux dernières années, la hausse du PNB a été principalement alimentée par les commissions et des revenus de placements. Le poids de la marge d'intérêt dans le PNB a diminué, passant de 59,3% en 2013 à 57,3% en 2014.

structure du PNB sectoriel au
31.12.2013



■ Marge d'intérêts
■ Commissions nettes
■ Gains nets sur portefeuille titres

structure du PNB sectoriel au
31.12.2014



Le Produit Brut d'Exploitation

Les charges opératoires ont enregistré en 2014 une évolution de 9,4% par rapport à l'exercice 2013, avec un accroissement des frais du personnel de 9,4% et des charges générales d'exploitation de 9,3%.

Cette évolution des charges opératoires, à un rythme plus important que celui du PNB (+7,9%), a engendré un coefficient d'exploitation de 46%, en hausse de 0,6 point de pourcentage contre une amélioration de 2,9 points de pourcentage en 2013 où il était de l'ordre de 45,4%.

Les évolutions conjuguées des charges opératoires et du PNB ont impacté le RBE sectoriel progressant uniquement de 6,6 % contre 18,2% en 2013.

ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE



Faits marquants de l'exercice 2014

L'année 2014, et malgré la conjoncture économique et sociale peu favorable au développement de l'activité, a été marquée par:



La relance de l'activité de la Banque tous produits confondus. Ce développement a permis de réaliser:

- Des taux de croissance supérieurs à ceux réalisés par le secteur avec des évolutions les plus élevées en termes des dépôts (14%), de PNB (18,7%) et de RBE (25,7%).
- Une croissance de l'encours des concours à l'économie de 694, MD contre 99 MD en 2013.



La finalisation de l'audit complet qui a touché les 4 axes de la mission: institutionnel, commercial, ressources humaines et financier. Et l'adoption d'un plan de restructuration global dont certains axes ont été lancés:

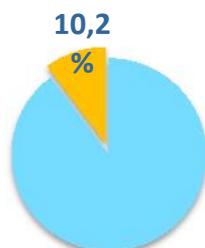
- La révision des procédures d'achat pour gagner en délais de réalisation et en efficacité des achats et investissements de la Banque.
- Le lancement d'un programme ambitieux d'ouverture de nouveaux points de vente et de réaménagement des anciennes agences.
- Le lancement d'un ensemble d'appels d'offres ayant trait au système d'information et à l'amélioration des infrastructures informatiques et de télécommunication.
- L'élaboration des politiques de crédit, de risque et de développement commercial ainsi que du plan d'affaires sur le prochain quinquennat.

Indicateurs BH/Secteur Bancaire

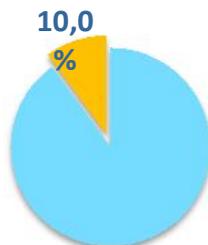
Au 31.12.2014

	Evolution BH	Evolution SECTEUR (*)	Rang dans l'évolution sectorielle
RESSOURCES CLIENTELE	<u>13,8%</u>	<u>6,9%</u>	<u>1</u>
CREDITS A LA CLIENTELE (EN NET)	14,1%	8%	2
PNB	<u>18,7%</u>	<u>7,8%</u>	<u>1</u>
MASSE SALARIALE	9,5%	9,4%	6
CHARGES GENERALE D'EXPLOITATION	16,0%	9,3%	4
RBE	<u>25,7%</u>	<u>6,6%</u>	<u>1</u>

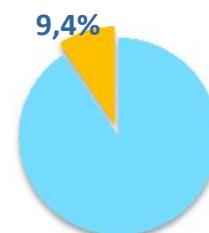
Part de la BH dans les
dépôts du Secteur



Part de la BH dans les
crédits du Secteur



Part de la BH dans le
PNB du Secteur



(*): selon indicateurs publiés

Evolution des Principaux Indicateurs de la BH 2010-2014

INDICATEURS D'ACTIVITE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31-12-2010
TOTAL BILAN	6 251,1	5 375,7	5 455,4	5 409,4	5 296,3
TOTAL RESSOURCES	7 169,5	6 250,8	6 014,9	5 492,6	5 222,2
RESSOURCES CLIENTELE	4 634,0	4 071,5	3 758,0	3 332,3	3 364,5
CAPITAUX PROPRES	277,4	226,5	404,4	441,3	430,4
TOTAL PROVISIONS	900,9	816,4	540,4	398,7	330,9
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	862,2	922,5	919,9	832,6	868,6
CREDITS A LA CLIENTELE	4 766,2	4 178,6	4 346,6	4 259,2	4 006,3
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	717,9	291,3	148,0	143,3	203,5
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	210,0	228,3	242,6	252,6	249,0

INDICATEURS D'EXPLOITATION	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31-12-2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	459,8	370,2	341,0	329,1	339,3
MARGE D'INTERETS	149,7	147,1	140,5	129,9	133,9
COMMISSIONS NETTES	49,8	36,9	35,4	32,2	33,5
GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE TITRES	46,4	23,2	23,8	26,1	27,2
PRODUIT NET BANCAIRE	245,9	207,2	199,6	188,2	194,6
FRAIS GENERAUX	112,0	101,1	96,7	90,8	83,0
FRAIS DE PERSONNEL	88,6	80,9	78,0	72,8	62,1
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	23,4	20,2	18,8	17,9	20,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	150,3	119,6	119,5	108,9	128,3
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	90,3	270,2	111,7	82,0	83,3
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (avant modif. Cptble)	50,3	-159,4	-2,0	14,2	32,6
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (après modif. Cptble)	50,3	-220,1	-30,3	18,9	30,2

Evolution des Principaux Indicateurs de la BH 2010-2014

Ratios	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31-12-2010
BENEFICE NET / CAPITAUX PROPRES (ROE)	18,13%	-70,35%	-0,5%	3,2%	7,6%
BENEFICE NET / TOTAL ACTIF (ROA)	0,80%	-2,96%	0,0%	0,3%	0,6%
PNB / TOTAL BILAN	3,93%	3,86%	3,7%	3,5%	3,7%
PNB / C.A	53,48%	55,99%	58,5%	57,2%	57,4%
PNB / TOTAL CREDITS	5,16%	4,96%	4,6%	4,4%	4,9%
COMMISSIONS PERÇUES / FRAIS DE PERSONNEL	61,63%	51,58%	51,3%	50,5%	63,0%
COEF. D'EXPLOITATION (FRAIS GENERAUX / P.N.B)	45,55%	48,79%	48,5%	48,2%	42,6%
COMMISSIONS NETTES/ P.N.B	20,26%	17,82%	17,7%	17,1%	17,2%
FRAIS DE PERSONNEL / PNB	36,04%	39,06%	39,1%	38,7%	31,9%
CREDITS A LA CIENTELE / DEPOTS A LA CLIENTELE	102,85%	102,63%	115,7%	127,8%	119,1%
RATIO COOKE	4,70%	4,40%	10,70%	10,23%	10,17%
RATIO DE LIQUIDITE	124,20%	101,00%	82,60%	78,77%	111,94%
RATIO DE COUVERTURE DES CREANCES CLASSEES	70,4%	65,29%	66,78%	64,6%	68,9%
NPL(Créances classées / Total engagements)	19%	21,57%	15,78%	13,1%	10,8%
COUT DES RESSOURCES	3,95%	3,36%	2,88%	3,20%	3,27%
RENDEMENT DES EMPLOIS	6,67%	5,66%	5,33%	5,70%	6,08%

AUTRES INDICATEURS	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31-12-2010
EFFECTIF	1907	1 941	2 002	2045	1844
NOMBRE D'AGENCES	105	100	95	94	93
NOMBRE DE GAB	121	111	105	105	101
NOMBRE DE CARTES	161 146	151 987	153 497	155 016	156 688

Notation du 15 avril 2015
LT CT Perspective:



B/B/ STABLE

Activités de la Banque

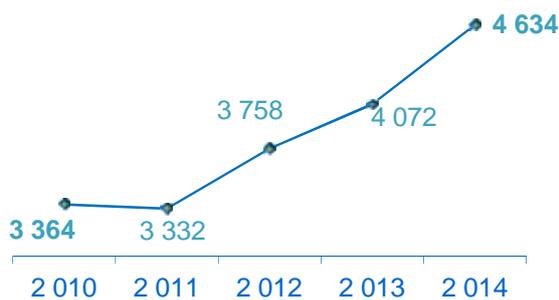
Les Ressources

Les dépôts de la clientèle

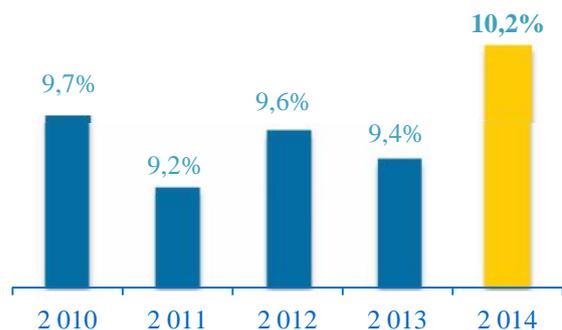
Les ressources de la clientèle ont affiché une pente ascendante avec une mobilisation additionnelle de 562,5 MD (+13,8%) contre 313,5 MD (+8,3%) une année auparavant, portant ainsi l'encours à 4 634 MD.

Avec cette évolution, la Banque enregistre la plus forte progression des dépôts de l'année contre une moyenne du secteur de 6,9% ramenant ainsi sa part de marché à 10,2% contre 9,4% une année auparavant.

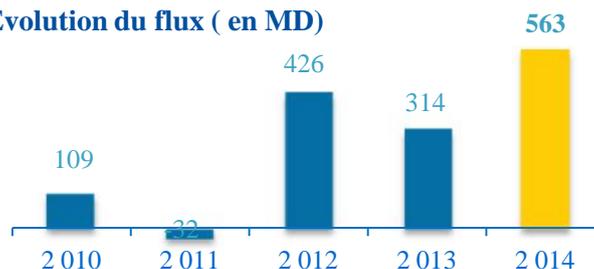
Evolution de l'encours (en MD)



Evolution de la part de marché



Evolution du flux (en MD)



	31.12.14	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.10	Accroissement annuel moyen 2010-2013		12.14/12.13	Objectif 2014	taux de réalisation	
Dépôts à vue	1 380,2	1 047,1	1 030,4	830,0	797,7	83,1	9,5%	333,0	31,8%	370,3	89,9%
Dépôts d'épargne	1 497,0	1 425,5	1 420,5	1 334,8	1 297,1	42,8	3,2%	71,4	5,0%	93,5	76,4%
Dépôts à échéance	1 662,7	1 497,4	1 210,8	1 067,1	1 198,7	99,6	7,7%	165,3	11,0%	200,3	82,5%
Autres Sommes dues à la clientèle	94,3	101,5	96,4	100,5	70,4	10,4	13,0%	-7,2	-7,1%	6,0	-
TOTAL	4 634,0	4 071,5	3 758,0	3 332,3	3 363,9	235,9	6,6%	562,5	13,8%	670,1	83,9%

Cet essor est boosté par la collecte **des dépôts à vue** dont le flux additionnel s'est situé à 333 MD (+31,8%) contre 16,7 MD (+1,6%) au titre de l'année 2013 contribuant ainsi à hauteur de 59% dans le flux total des ressources de la clientèle.

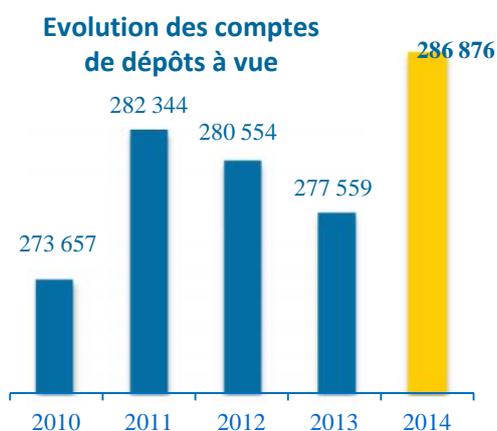
La stratégie de la Banque, en matière de collecte des dépôts les moins coûteux, s'est traduite par la consolidation de la part des dépôts à vue qui passe de 26% en 2013 à 30% en 2014.

structure des dépôts clientèle



Au titre de l'année 2014, le nombre de comptes des dépôts à vue a progressé de 3,4% alors que cette évolution s'est située à une moyenne de 0,5% pour la période 2010-2013.

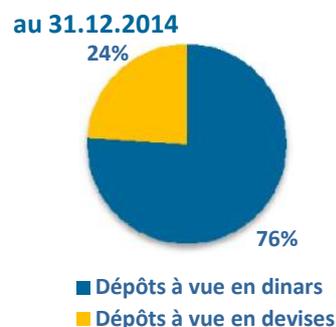
En 2014, les nouveaux comptes ont drainé un flux de 124,5 MD contre 93,4 MD en 2013.



Répartition des comptes en dinars et en devises



Répartition de l'encours en dinars et en devises



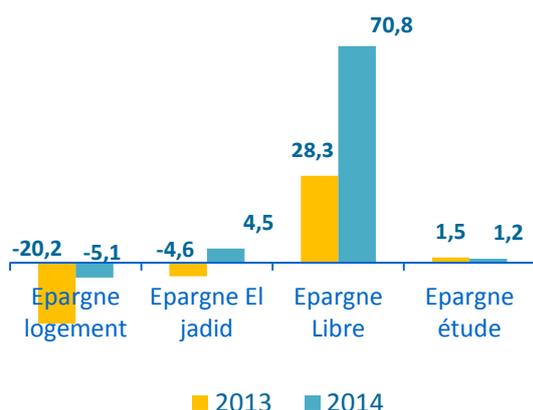
La progression des ressources clientèle a concerné aussi les **dépôts d'épargne** avec un flux additionnel de 71,4 MD contre seulement 5,1 MD à fin 2013. Ont contribué à ces croissances:

- L'épargne libre progressant de 70,8 MD contre 28,3 MD;

- L'épargne Eljadid avec une hausse de 4,5 MD contre une baisse de 4,6 MD;

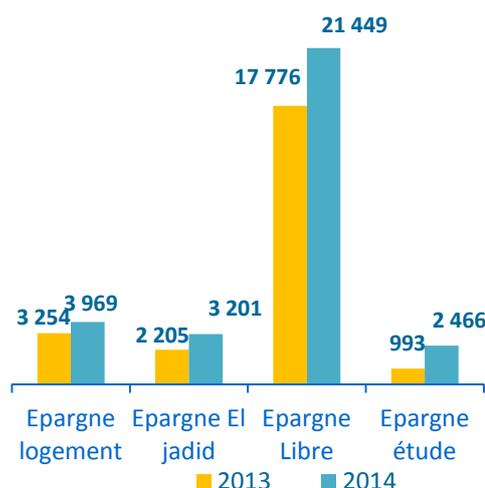
- L'atténuation de la baisse de l'épargne logement se situant à 5,1 MD contre -20,2 MD une année auparavant.

Evolution des flux des dépôts d'épargne 2013-2014

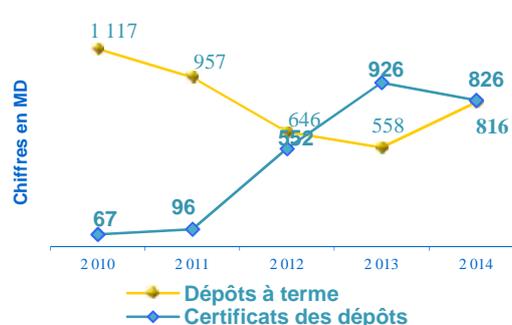


Ces résultats sont la conséquence d'un suivi rapproché et permanent du réseau, les actions de support marketing et l'organisation d'un challenge inter-agences Ayant eu un effet mobilisateur.

Evolution des comptes ouverts 2013-2014



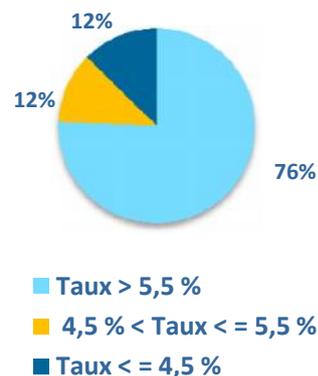
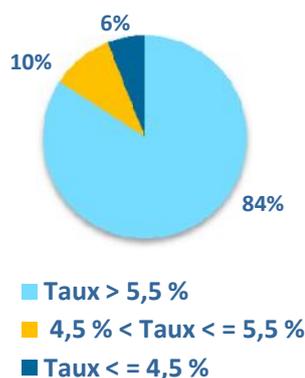
Les **dépôts à échéance** ont progressé de 165,3 MD (+11%) marqués par deux évolutions contradictoires par rapport à l'année 2013. En effet, les dépôts à terme ont augmenté de 257,6 MD contre une baisse de 88,2 MD en 2013; alors que les certificats de dépôts ont diminué de 100 MD contre une hausse de 374 MD en 2013.



En terme de coût, le taux moyen de rémunération des dépôts à échéance a augmenté de 1 point de pourcentage pour se situer à 6,9 % à fin 2014.

84% de ces dépôts sont rémunérés à un taux supérieur à 5% contre 76% une année auparavant.

structure des dépôts à échéance ventilée selon le taux de souscription



Le resserrement de la liquidité sur le marché conjugué à une concurrence accrue ont eu un impact direct sur le coût des dépôts qui a subi une hausse avoisinant 70 points de base, ainsi les ressources clientèle ont coûté 3,68% à fin 2014 contre 3% à fin 2013.

Les Emprunts

Suite à un courant de remboursement avoisinant 58 MD et en l'absence d'aucun nouveau tirage, les ressources d'emprunts se sont inscrites à la baisse pour atteindre 263,4 MD au 31.12.2014.

	31.12.14	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Les emprunts matérialisés	122,1	137,3	92,3	105,1	100,0
Les emprunts rétrocedés	141,3	184,5	209,3	246,8	282,3
Emprunt CNSS	4,2	0,0			
Emprunts B A D	55,6	70,8	86,0	101,3	116,5
Emprunts B E I	77,1	89,2	83,9	90,5	96,7
Emprunts SUBORDONNE	0,0	14,0	28,0	42,0	56,0
Emprunts HG004C	2,3	2,6	3,0	3,4	3,8
Emprunts M A E	0,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Dettes rattachées	2,1	2,9	3,4	4,7	4,3
TOTAL	263,4	321,9	301,6	351,9	382,3



Les Ressources spéciales

Comparativement à fin 2013, ces ressources ont accusé une baisse de 1,8 MD pour se situer à 598,9 MD au 31.12.2014. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement des fonds AFD pour un montant de 3,8 MD, les fonds relatifs au FOPROLOS sont en diminution de 0,5 MD.

Les Capitaux Propres

La Banque a clôturé l'exercice 2014 avec des capitaux propres totalisant 277,4 MD qui ont été affectés par l'absorption du résultat de l'exercice 2013 de -159,4 MD et du résultat reporté de - 59,7 MD.

Ce niveau de capitaux propres ne permet pas à la Banque de respecter le niveau minimum de 10% de ratio de solvabilité.

En MD	31.12.14	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Capital	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
Réserves	355,8	355,2	342,1	331,6	309,3
Actions propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres capitaux propres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Résultat reporté	-59,7	-59,7	-26,0	5,1	-1,9
Résultat de l'exercice	50,3	-159,4	-2,0	14,2	32,6
Résultat en instance d'affectation	-159,4				
TOTAL	277,4	226,5	404,4	441,3	430,4



Les Autres Ressources

Ces ressources ont enregistré un renforcement de 96,6 MD pour s'établir à 1124,8 MD au 31.12.2014. L'augmentation est générée par :

- les provisions à hauteur de 84,5 MD,
- les agios réservés à hauteur de 4,5 MD
- Et les amortissements des immobilisations de 7,6 MD;



◆ Les Emplois

Les Concours à l'Économie

A fin 2014, les concours à l'économie se sont élevés à 6050,8 MD contre 5 357 MD à fin 2013, soit une augmentation de 693,8 MD contre 99,3 MD une année auparavant et contre des prévisions escomptées de +468,6 MD pour toute l'année 2014. Décomposée entre les différentes rubriques des concours, la participation de la Banque dans le financement de l'économie montre:

- Une hausse des crédits sur ressources propres de 678,5 MD (+15%) et ce pour un objectif attendu de 479,2 MD ;
- Une baisse des crédits sur ressources spéciales de 13,8 MD contre une baisse budgétisée à -10,6 MD.

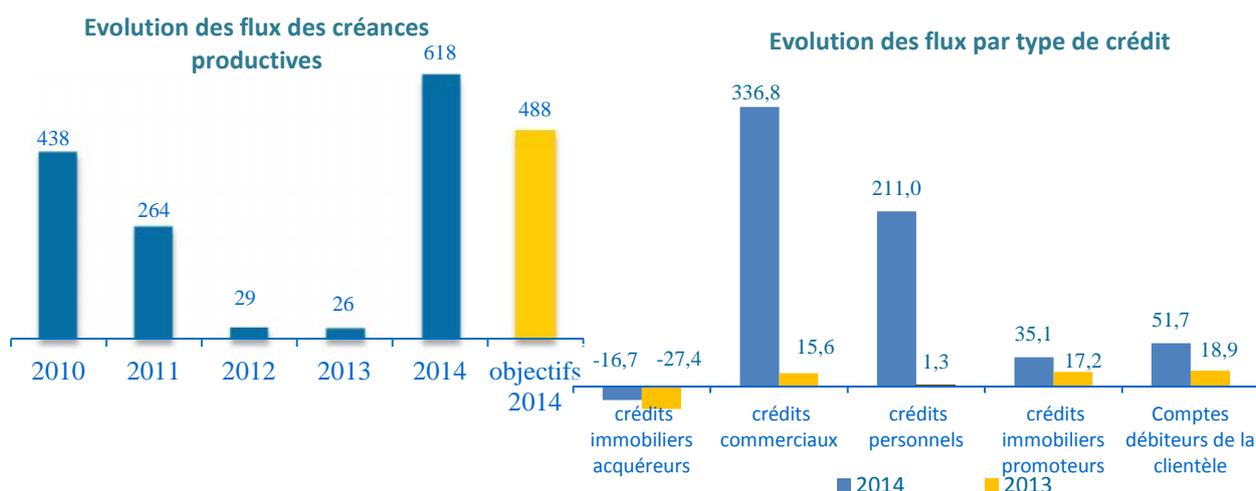
Structure des concours à l'économie
Au 31.12.2014



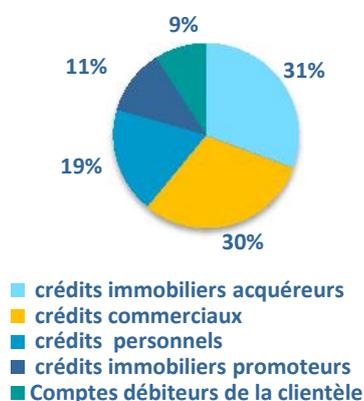
	31.12.14	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.10	Accroissement annuel moyen 2010-2013		12.14/12.13		Objectif 2014	taux de réalisation
Crédits / Ressources Propres	5 214,8	4 536,3	4 435,1	4 307,1	3 973,9	187,5	4,5%	678,5	15,0%	479,2	141,6%
Crédits / Ressources Spéciales	502,2	516,0	523,8	420,0	419,4	32,2	7,2%	-13,8	-2,7%	-10,6	131%
Portefeuille Titres	333,8	304,7	298,8	294,1	286,8	6,0	2,0%	29,1	9,5%	0,0	
Concours à l'Économie (Version Brute)	6 050,8	5 357,0	5 257,7	5 021,2	4 680,1	225,6	4,6%	693,8	13,0%	468,6	148%

Les Créances Productives

Leur encours a été marqué par une reprise confirmée avec un flux additionnel de 617,9 MD contre 25,5 MD à fin 2013.



Structure des créances Productives
Au 31.12.2014



Structure des créances Productives
Au 31.12.2013



	31.12.14	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.10	Accroissement annuel moyen 2010-2013	12.14/12.13	Objectif 2014	taux de réalisation		
Comptes débiteurs	434,1	382,3	363,4	313,4	299,7	27,5	8,5%	51,7	13,5%	5,0	
Crédits personnels	779,9	568,9	567,6	553,3	444,0	41,6	8,6%	211,0	37,1%	80,0	264%
Crédits commerciaux	1 606,2	1 269,4	1 253,8	1253,4	1162,4	35,7	3,0%	336,8	26,5%	238,0	142%
Crédits immobiliers promoteurs	519,6	484,6	467,4	480,8	424,7	20,0	4,5%	35,1	7,2%	135,8	26%
Crédits immobiliers acquéreurs	1 277,4	1 294,1	1 321,5	1343,6	1349,6	-18,5	-1,4%	-16,7	-1,3%	29,2	-57%
Créances Productives	4 617,2	3 999,3	3 973,7	3944,5	3680,4	106,3	2,8%	617,9	15,5%	488,0	127%

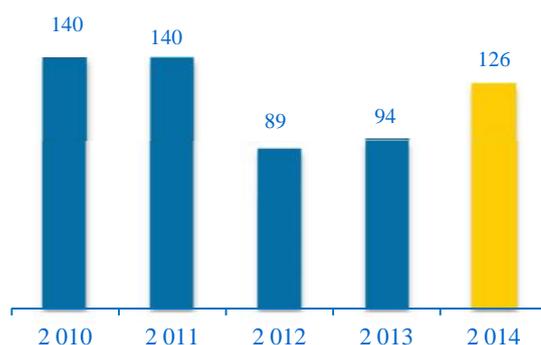
La hausse des créances productives est impulsée par les **crédits commerciaux à court terme** dont la progression (+308,1 MD) a alimenté le flux total des créances productives à hauteur de 50%. Une progression dépassant les prévisions qui ont tablé sur un flux additionnel de 82,5 MD.

Evolution de l'encours des crédits commerciaux à court terme

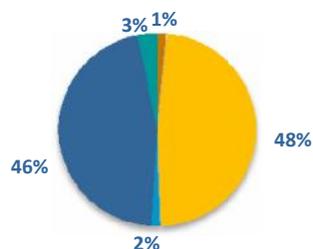


Les **crédits commerciaux à moyen terme** se sont inscrits à la hausse (+30,3 MD) situant l'encours à 740,7 MD à fin 2014; la tendance haussière a été plus accentuée au niveau des crédits d'investissement (+20 MD) et le financement en devises (+29,2 MD). Toutefois, cette tendance est atténuée par la baisse des crédits touristiques (-9,9 MD), des crédits d'investissement sur lignes extérieures (-6,8MD) et des crédits bail (-2,6 MD).

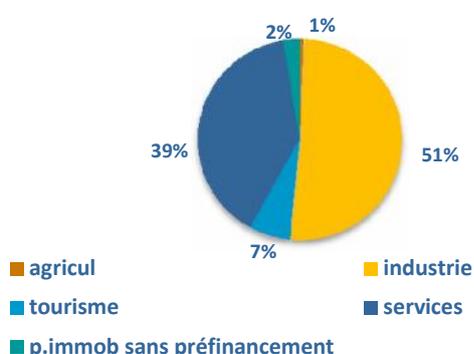
Evolution des Déblocages des crédits commerciaux MT



Structure des déblocages des crédits commerciaux MT en 2013

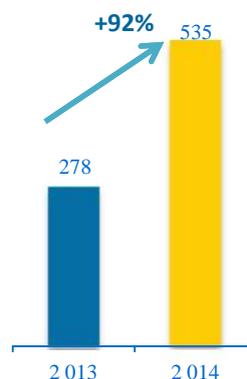


Structure des déblocages des crédits commerciaux MT en 2014

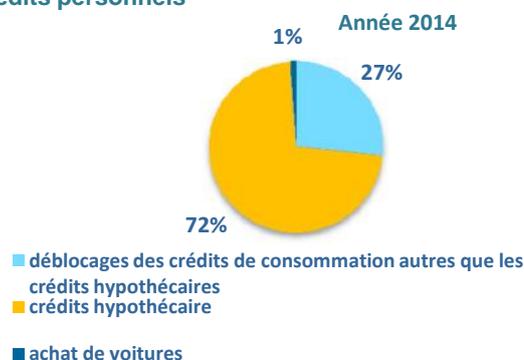
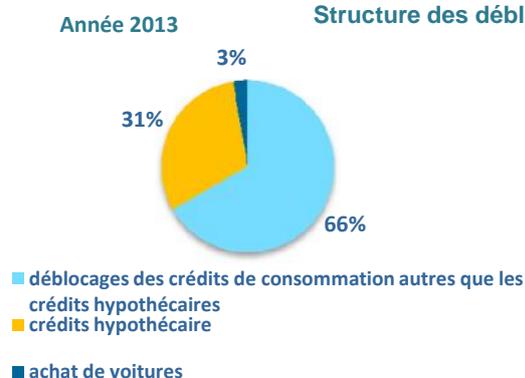


La deuxième performance relevée au niveau des créances productives concerne les **crédits personnels**, en hausse de 211 MD (+37,1%) contre 1,3 MD au titre de l'année 2013 et contre des prévisions de +80 MD. Les débloques ont atteint 534,6 MD au 31.12.2014 contre 278,1 MD une année auparavant (+92%).

Evolution des débloques des crédits personnels

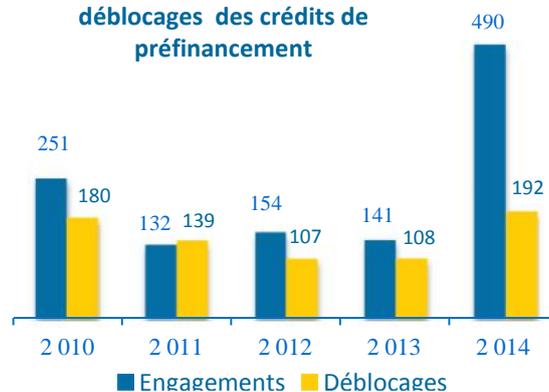


Structure des débloques des crédits personnels

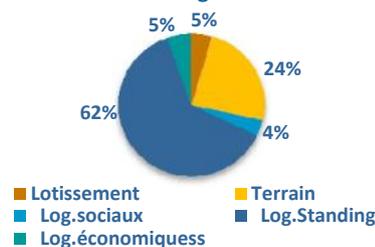


Quant aux **crédits immobiliers promoteurs**, leur encours a atteint 519,6 MD à fin 2014 enregistrant une hausse de 35,1 MD contre 17,2 MD en 2013. Cet accroissement est du à l'effet conjugué de la hausse des crédits promoteurs (+45,2 MD) et de la baisse des autres CMT immobiliers de 10,1 MD. L'enveloppe accordée s'est établie à 490,7 MD pour un montant débloqué de 191,6 MD au 31.12.2014 et contre respectivement 140,9 MD et 107,8 MD au titre de l'année 2013.

Evolution des engagements et débloques des crédits de préfinancement



Répartition des engagements par type de logement



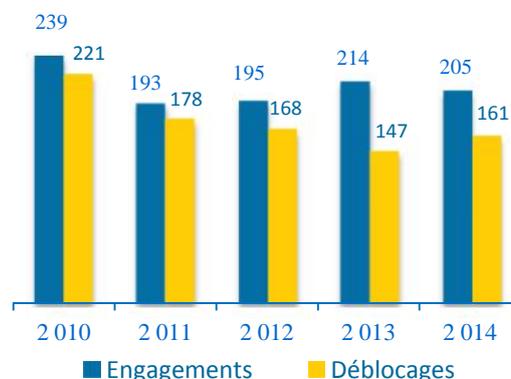
En MD	2010	2011	2012	2013	2014
Engagements	251,1	132,3	154,3	140,9	490,2
Débloques	179,9	139,4	107,2	107,8	191,6
Encours	424,7	480,8	467,4	484,6	519,6

Les **crédits immobiliers acquéreurs** ont atténué leur baisse d'encours avec un repli de 16,7 MD contre 27,4 MD une année auparavant. Cette baisse est imputable au recul des crédits épargne logement (-15,1 MD) couplée à celle des crédits directs de 1,8 MD. L'encours des crédits épargne Eljadid s'est presque stabilisé se situant à 58,2 MD au 31.12.2014.

Les montants débloqués ont atteint 161,2 MD contre 147 MD à fin décembre 2013.

Les soldes de tout compte ont atteint 41,8 MD et ont contribué à la baisse de l'encours des crédits acquéreurs.

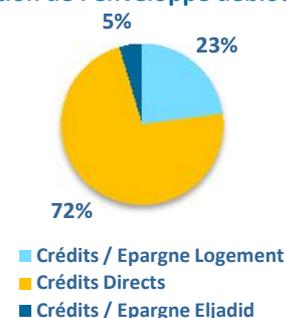
Evolution des Accords et Déblocages des crédits de financement



En MD	2010	2011	2012	2013	2014
Engagements	238,9	193,2	195,3	214,2	205,3
Déblocages	221,0	178,0	168,1	147,0	161,3
Encours	1349,6	1343,6	1321,5	1294,1	1277,4

L'enveloppe débloquée a concerné 3 608 crédits dont 2 181 crédits directs, 1248 crédits épargne logement et 179 crédits épargne Eljadid.

Répartition de l'enveloppe débloquée



Déblocages en MD	2010	2011	2012	2013	2014
Crédits / Epargne Logement	39,5	28,5	27,0	32,4	36,9
Crédits Directs	172,7	142,2	133,5	108,2	117,0
Crédits / Epargne Eljadid	8,8	7,3	7,6	6,4	7,4
TOTAL	221,0	178,0	168,1	147,0	161,3

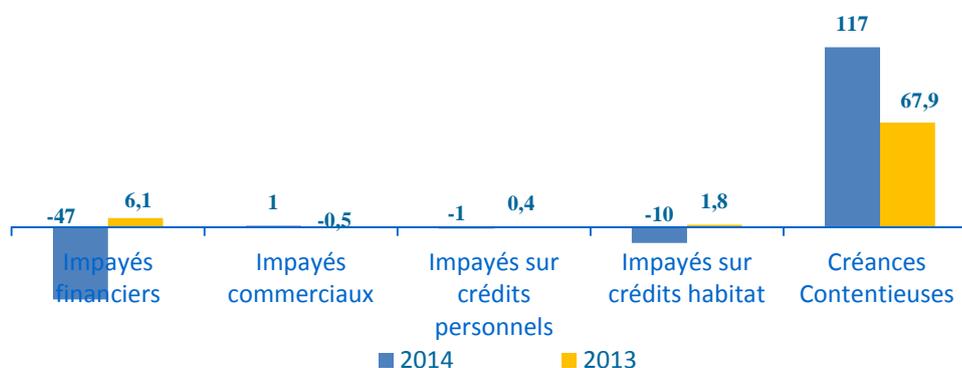
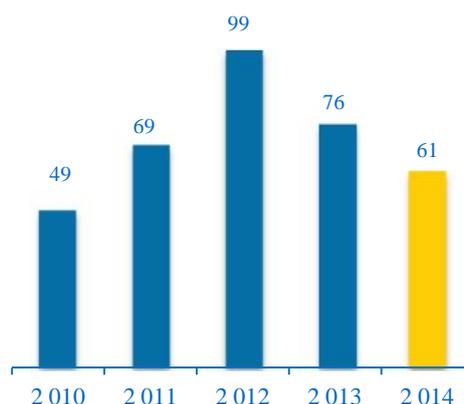
Impayés et contentieux

Au titre de l'exercice 2014, les créances improductives ont connu une décélération de leur rythme d'évolution, soit une augmentation de 60,6 MD contre 75,6 MD à fin 2013.

Cette décélération est surtout constatée au niveau des impayés financiers et des crédits habitat dont les volumes ont régressé respectivement de 46,6 MD et 10 MD contre des aggravations respectives de 6,1 MD et 1,8 MD au terme de l'année 2013.

Toutefois, et sous l'effet des actions d'assainissement du portefeuille engagements, les créances contentieuses ont accentué leur augmentation de 116,6 MD malgré une cession de 6,4 MD à la société de recouvrement.

Evolution du flux des Impayés

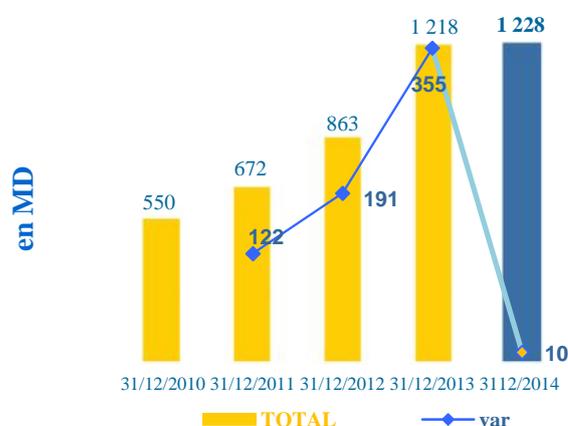


	31.12.14	31.12.13	31.12.12	Variation 12.13/12.12 Absolue	%	Variation 12.14/12.13 Absolue	%
Impayés sur crédits commerciaux et industriels	109,2	154,6	149,0	5,6	4%	-45,4	-29%
<i>Impayés financiers</i>	100,3	146,9	140,8	6,1	4%	-46,6	-32%
<i>Impayés commerciaux</i>	8,9	7,7	8,2	-0,5	-6%	1,2	16%
Impayés sur crédits personnels	17,7	18,3	17,9	0,4	2%	-0,6	-3%
Impayés sur crédits habitat	65,2	75,2	73,4	1,8	2%	-10,0	-13%
Créances douteuses et litigieuses	405,5	289,0	221,1	67,8	31%	116,5	40%
TOTAL	597,6	537,0	461,4	75,6	16%	60,5	11%

Créances Classées

Au terme de l'exercice 2014, le portefeuille classé de la Banque a totalisé 1 228,1 MD contre 1 218,1 MD à fin 2013 traduisant une maîtrise du risque additionnel pour se situer à 10 MD.

L'augmentation des engagements de la Banque couplée à la maîtrise de l'actif classé ont impacté positivement le NPL qui est passé de 21,6% à fin 2013 à 19% à fin 2014.



	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Classe 2	49,2	68,2	61,4	148,5	92,6
Classe 3	137,1	102,1	75,8	123,5	73,2
Classe 4 et contentieux	364,0	502,2	725,7	946,1	1062,3
TOTAL	550,3	672,4	862,9	1 218,1	1 228,1

Un effort net de provisionnement sur les créances pour 68,4 MD a été réalisé en 2014 dont 50,2 MD relatifs aux provisions au titre de l'article 10, 14,6 MD au titre des provisions additionnelles et 3,6 MD au titre des provisions collectives. Ces dotations ont porté l'encours des provisions à 716,1 MD permettant d'atteindre un taux de couverture de 70,4% au 31.12.2014 contre 65,3% à fin 2013.

En MD	2010	2011	2012	2013	2014
Provisions Art 10 et additionnelles	297,2	336,2	453,6	651,3	716,1
Provisions + Agios Réservés	379,3	434,1	576,3	795,3	864,6
Provisions + Agios Réservés / Créances Classées	68,9%	64,6%	66,78%	65,29%	70,4%

Portefeuille titres

Les Titres de Placement

Leur total s'est accru de 31,4 MD pour s'élever à 39,3 MD à fin 2014. Cette augmentation est principalement attribuable aux nouvelles souscriptions de la Banque dans:

- L'emprunt national: 28 MD;
- Tunisie leasing: 1,2 MD;
- CIL : 1 MD.

Les Titres de Transactions

Dans le cadre de la politique de la Banque visant la constitution d'un stock de BTA garantissant un matelas de refinancement et un levier de rentabilité, le montant de ce portefeuille a augmenté de 395,3 MD passant de 283,3 MD à fin 2013 à 678,6 MD au 31.12.2014.

Les Titres d'Investissement

Ces titres ont été marqués par un remboursement de fonds pour un montant de 7,3 MD, ainsi leur valeur s'est située à 159 MD à fin 2014 contre 166,3 MD une année auparavant.

Les Titres de Participations

Ils se sont élevés à 134,7 MD affichant à fin 2014 une participation supplémentaire de 5 MD dont 4,6 MD correspondant à une nouvelle souscription de la Banque dans le capital de la SICAV BH Obligataire.

En outre, la BH a libéré une tranche de sa souscription dans le capital de la société DIVA SICAR pour un montant de 375 mD.

De plus, la Banque a accompagné l'augmentation du capital de la société de gestion de la technopole SIDI THABET pour un montant de 25 mD.

En terme de réinvestissement de ses dividendes, la Banque a procédé à une souscription additionnelle dans le capital de la TUNISIE CLEARING de 22,2 mD.

	31.12.14	31.12.13	Variation 12.14/12.13	
			Absolue	%
Participations exonérées	36,6	36,6	0,0	0,0%
Filiales	21,4	21,4	0,0	0,0%
Autres	15,2	15,2	0,0	0,0%
Participations non exonérées	98,1	93,1	5,0	5,4%
Filiales	17,4	12,8	4,6	35,9%
Autres	80,7	80,3	0,4	0,5%
TOTAL	134,7	129,6	5,0	3,9%

Les opérations avec l'Étranger

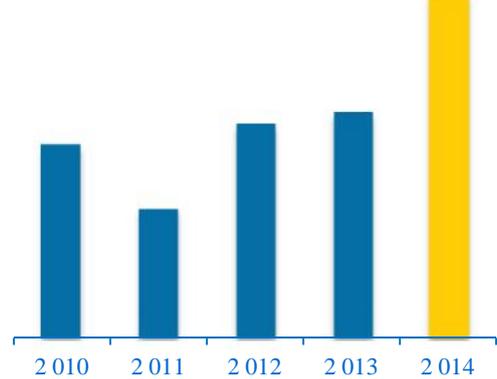
Quoique durement affectée par les retombées de la conjoncture, l'activité du bancaire étranger a enregistré des progressions.

Ainsi, le chiffre d'affaires a atteint 9 243 MD en 2014 contre 6 154 MD en 2013, soit une progression de 50%.

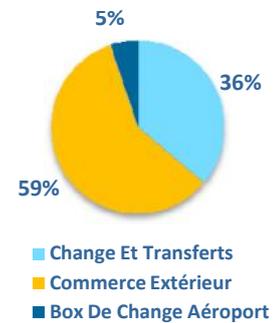
Les produits générés par cette activité sont passés de 6852 mD en 2013 à 7 409 mD en 2014, soit une évolution de 8,1 %

Commissions en mD	31.12.14	31.12.13
Change Et Transferts	2 678	2 734
Commerce Extérieur	4 345	3 682
Box de Change Aéroport	387	436
TOTAL	7 409	6 852

Evolution des Commissions Générées par les Opérations avec l'étranger



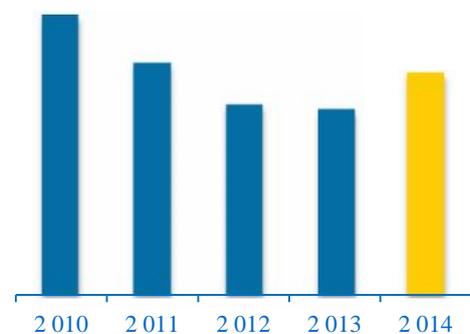
structure des commissions générées par les opérations avec l'étranger



La salle de marché

Au titre de l'année 2014, l'activité de la salle de change a renoué avec la croissance des résultats dégageant 12,9MD en produits contre 10,8 MD en 2013, soit une amélioration de 20%

Evolution des produits générés par la salle de marché

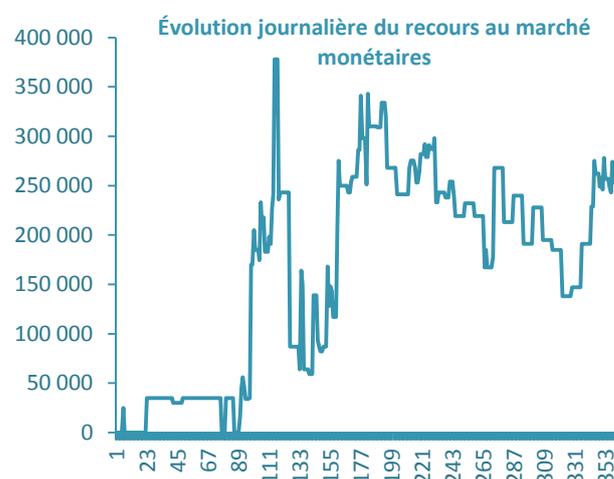


◆ Le Marché Monétaire

Le développement de l'activité couplé au resserrement de la liquidité, ayant engendré des coûts excessifs, a amené la Banque à recourir davantage au marché monétaire.

En effet, le recours au marché monétaire s'est situé à une moyenne journalière de 166,7 MD contre un placement journalier de 141,1 MD.

Ce recours représente 4% de celui du secteur.



◆ La Monétique

En terme d'émissions des cartes, la Banque a émis 27 726 nouvelles cartes contre 18 462 une année auparavant, soit une progression de 50%. Ainsi, le nombre total des cartes a atteint 161 146 représentant 6% des cartes émises par le système bancaire.

S'agissant du taux d'équipement des comptes CCB par les cartes, il se situe à 64% à fin 2014 contre 62% au 31.12.2013.

Concernant le nombre de TPEs placés chez les commerçants, ils ont totalisé 586 à fin 2014 contre 552 une année auparavant.

Le parc de guichets automatiques (GAB) a été renforcé à travers l'installation de 10 nouvelles unités portant leur nombre à 121 GABs.

	Évolution BH 2014/2013	Évolution secteur 2014/2013	Part de marché
Nombre total des cartes	6%	13%	6%
Nombre de GAB	9%	7%	6%
Nombre de TPE s installés	6%	5,4%	5%
Nombre global des transactions (Million de tr)	11,4%	2,1%	10%
Volume des transactions	14,6%	9,4%	12%

◆ Les Actions Commerciales

Conformément à notre plan de relance commerciale, nous avons procédé à l'élaboration des études relatives à:

- La segmentation du portefeuille clientèle
- La politique produits
- La politique de crédit;
- La stratégie de communication.

D'autres actions ont été réalisées dans le but de relancer, dynamiser et reconquérir nos secteurs de développement, il s'agit notamment de:

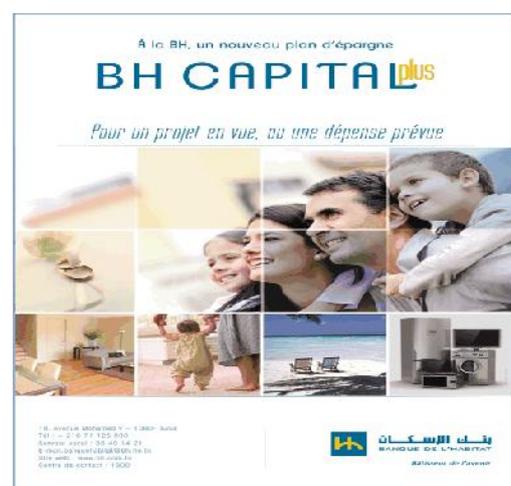
- La célébration du 40ème anniversaire de la Banque (campagne d'envergure, réception clientèle, couverture médiatique...);
- La conception et la mise en place d'un nouveau plan d'épargne « BHCapital Plus» (accord BCT, documents contractuels et publicitaires finalisés), son lancement est prévu à eu lieu début 2015.
- L'organisation d'un déjeuner-débat à l'adresse des Promoteurs Immobiliers pour reconquérir cette clientèle cible.
- La valorisation de l'offre « Dhamen compte », en élargissant le champ d'action et l'objet du produit.

▪ La formation et le recyclage du personnel du réseau sur les offres existantes (cartes, produits TIC, portefeuille habitat, bancassurance).

▪ La participation aux diverses manifestations à l'échelle nationale et internationale (Foire de l'immobilier au Kram : Carthage 2014, création d'entreprise, SITAP...).

▪ La réalisation de deux challenges commerciaux pour le réseau l'un autour de l'épargne et l'autre concernant les crédits habitat .

▪ L'organisation de diverses réceptions clientèle : Tunis, Sousse et Sfax.



◆ Les Moyens

Ouverture et Réaménagement de points de vente

Dans le cadre de l'extension et la de mise à niveau de son réseau, la Banque a procédé :

- A l'ouverture de 5 nouvelles agences : Kheireddine, Manouba, Sousse Sahloul, Jardin d'El Menzah et Dar Châabane ce qui porte son réseau à 105 agences.
- Au réaménagement des points de vente de Tozeur et d'Alain Savary et des deux boxs de change de l'aéroport Tunis-Carthage,
- Aux études relatives aux travaux de 12 nouveaux points de vente dont l'ouverture est prévue au cours de 2015.
- Aux études relatives au réaménagement de 14 agences existantes.

Systemes d'informations

Compte tenu des choix adoptés, quant à l'architecture de notre système d'information et des priorités, nous avons procédé durant l'année 2014 à des actions de maintenance, d'études et réalisation de projets relatifs à des développements d'applications en interne, à des acquisitions de progiciels et d'infrastructures et au lancement d'un certain nombre d'appels d'offres tels que les GABs, le système crédit, le système monétique, les TPEs, le Datacenter,...

Le Développement des Projets Organisationnels

➤ Contrôle des opérations dans les Points de Vente et les Directions Régionales

Une nouvelle procédure de contrôle a été entamée à la fin du mois de novembre 2014 pour être généralisée progressivement à l'ensemble du réseau jusqu'au 31 mars 2015 et ce, après une série de réunions de travail et de sensibilisation et des actions de formation. De même, des améliorations ont été apportées au système informatique de l'agence pour prendre en charge la nouvelle procédure de contrôle ainsi qu'une note d'organisation a été diffusée à l'ensemble du réseau réglementant la procédure de contrôle des opérations dans les Points de Vente et les Directions Régionales.

➤ Réorganisation de la Banque

Conformément aux recommandations de la mission de Full Audit consignées dans son rapport de restructuration de la Banque, un cahier des charges a été élaboré pour lancer un appel d'offres afin de désigner un cabinet ou un bureau d'étude pour la réorganisation de la Banque.

➤ Travaux liés aux traitements des process crédits

- Règles de gestion des crédits aux particuliers à la consommation.
- Organisation, mission et attribution de la Direction de la Promotion Immobilière.
- Modification de la procédure de mise en place des crédits à court terme
- Modification de la procédure de mise en place des crédits d'investissement
- Décentralisation de la gestion des impayés des crédits commerciaux .
- Modification de la durée de remboursement des crédits Aménagement .
- Montant de financement fixé par le CA à soumettre à l'avis du Comité Exécutif de Crédit .

Projet Gestion des conditions de Banque :

Suivi et assistance aux travaux de mise en place de l'actualisation des conditions de Banque et mise en place du mécanisme de contrôle du prélèvement manuel des commissions.

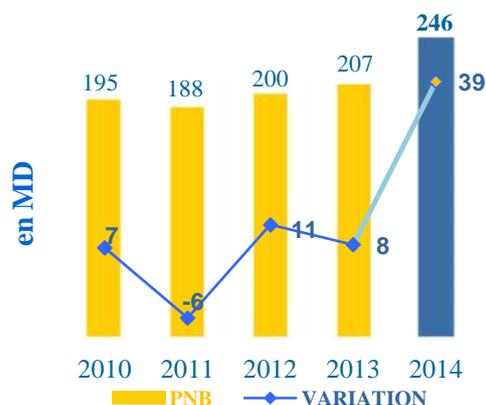
Résultats de la Banque

Le Produit Net Bancaire

La relance de l'activité, la dynamique commerciale de recrutement et de fidélisation de la clientèle et le suivi rapproché du réseau ont impacté positivement **le Produit Net Bancaire** enregistrant un taux d'accroissement à deux chiffres (18,7 %) contre +3,8% en 2013 pour s'élever à 245,9 MD et un taux de réalisation de 105,7% des prévisions.

Avec cette croissance, la Banque affiche le taux le plus élevé du secteur ce qui a contribué à l'amélioration de la part de marché de la Banque passant de 8,6% en 2013 à 9,4% à fin 2014.

Evolution du PNB (en MD)



Evolution de la part de marché



	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14	Accroissement annuel moyen 2010-2013	12.14/12.13	Objectif 2014	taux de réalisation		
Marge d'intérêts	134,4	129,9	140,5	147,1	149,7	4,2	3,1%	2,6	1,8%	153,2	97,7%
Commissions nettes	33,5	32,2	35,4	36,9	49,8	1,1	3%	12,9	34,9%	45,2	110,3%
Marge/portefeuille titres	27,2	26,1	23,8	23,2	46,4	-1,3	-5%	23,1	99,6%	34,3	135,4%
Produit Net Bancaire	195,1	188,2	199,6	207,2	245,9	4,0	2%	38,7	18,7%	232,7	105,7%

En 2014, l'amélioration du PNB est soutenue par *les gains générés des opérations sur portefeuille titres* dont le montant a doublé pour s'inscrire à 46,4 MD dépassant ainsi les objectifs fixés (34,3 MD) conséquence de l'augmentation des placements en BTA.

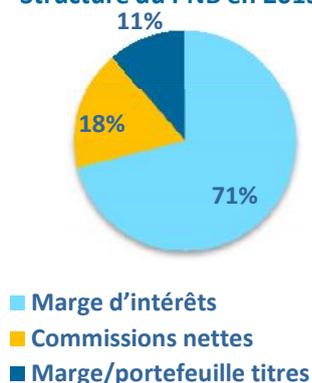
Les *commissions nettes* se sont aussi bien comportées affichant une hausse de 12,9 MD (+34,9%) comparé à 2013, et avec un taux de réalisation de 110,3% des objectifs.

D'autre part, *la marge d'intermédiation financière* a augmenté de 2,6 MD pour s'établir à 149,7 MD contre des prévisions tablant sur 153,2 MD, soit un taux de réalisation de 97,7%.

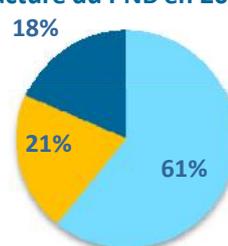
Ces évolutions ont eu pour effet de diminuer la part de la marge d'intérêts dans le PNB de 10 points de pourcentage passant de 71% en 2013 à 61% en 2014.

Les parts des commissions nettes et des gains sur portefeuille titres se sont consolidées respectivement de 3 et 7 points de pourcentages.

Structure du PNB en 2013



structure du PNB en 2014



S'agissant du spread (rendement des crédits-coût des dépôts), cette marge s'est située à 3,36% à fin 2014 contre 2,77 % une année auparavant et contre une moyenne sectorielle de 2,9%.

Evolution du spread



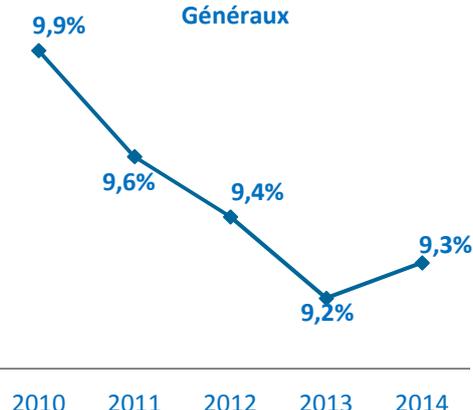
◆ Le Résultat Brut d'Exploitation

Les charges opératoires ont augmenté de 10,9 MD dont 7,7 MD attribuables à la masse salariale et 3,2 MD représentant la hausse des charges générales d'exploitation. Suite à ces évolutions, les frais généraux ont été portés de 101,1 MD en 2013 à 112 MD en 2014, soit un taux d'accroissement de 10,8%. Ainsi, la part de marché de la BH en terme de frais généraux a atteint 9,3% en 2014 contre 9,9% en 2010.

Avec un PNB évoluant à un rythme largement plus élevé (+18,7%) que celui des frais généraux (+10,8%), le **RBE** s'est soldé par un niveau de 150,3 MD, en amélioration de 30,8 MD (+25,7%) par rapport à celui réalisé en 2013 et enregistrant ainsi un taux de réalisation de 105,6%.



Evolution de la Part de Marché des Frais Généraux



Evolution de la Part de Marché du RBE



	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14	Accroissement annuel moyen 2010-2013	12.14/12.13	Objectif 2014	taux de réalisation
Autres produits d'exploitation bancaire	16,7	11,5	16,6	13,4	16,4	-1,1	-7,1%	3,0	22,2%
Frais de personnel	62,1	72,8	78,0	80,9	88,6	6,3	9,2%	7,7	9,5%
Charges générales d'exploitation	20,9	17,9	18,8	20,2	23,4	-0,2	-1,1%	3,2	16,0%
Résultat Brut d'Exploitation	128,8	108,9	119,5	119,6	150,3	-3,1	-2,4%	30,8	25,7%

◆ Les Dotations Nettes aux Provisions

Les dotations / engagements clientèle

➤ Provisions Individuelles:

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire BCT n°91-24 du 17-12-1991, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a dégagé une dotation pour un montant de 55,4 MD.

➤ Provisions Collectives:

En application de la Circulaire BCT aux établissements de crédit n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 02 mars 2012, la Banque a constitué au titre de l'exercice 2014 des « provisions collectives » en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 3,6 MD.

➤ Provisions Additionnelles:

L'application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2013-21 du 30 Décembre 2013, portant décote de garanties pour les créances classe 4 en souffrance depuis trois ans et plus, a nécessité un provisionnement additionnel de 14,6 MD.

Autres dotations

➤ Provisions sur Portefeuille titres:

Quant aux dotations nettes relatives au portefeuille titres, leur montant est déterminé à 18,3 MD dont 14,5 MD revenant aux risques afférents aux titres de participations.

Les Reprises

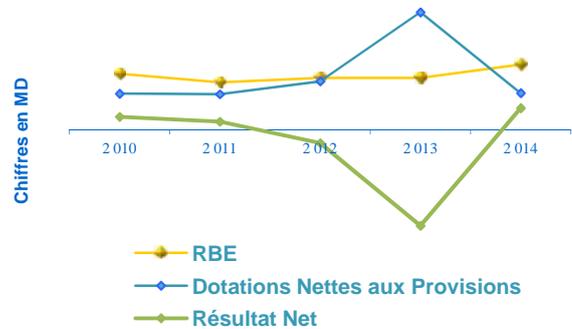
Les reprises / provisions ont totalisé 13,3 MD dont 5,2 MD revenant aux provisions constituées sur des engagements clientèle.

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Dotations Nettes</u>
Provisions art 10	55,4	5,2	50,2
Provisions Collectives	3,6		3,6
Provisions Additionnelles	14,6		14,6
Provisions / engagements clientèle	73,6	5,2	68,4
Divers risques sur Actif et Passif	5,9	5,8	0,1
Dotations/ portefeuille titres	18,3	2,3	16,0
TOTAL	97,8	13,3	84,5

Compte non tenu des pertes suite aux cessions de créances à la société de recouvrement couvertes par des provisions à hauteur de 5,7 MD.

◆ Le Résultat Net d'Exercice

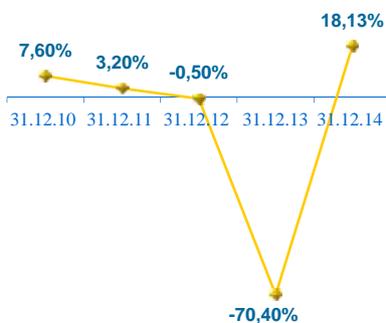
Suite à une dotation nette aux provisions de 84,6 MD, le Résultat Net de la Banque s'inscrit à 50,3 MD.



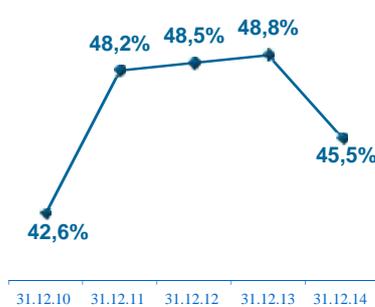
Ratios de la Banque

	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14
BENEFICE NET / CAPITAUX PROPRES (ROE)	7,6%	3,2%	-0,5%	-70,4%	18,13%
BENEFICE NET / TOTAL ACTIF (ROA)	0,6%	0,3%	0,0%	-3,0%	0,80%
PNB / TOTAL BILAN	3,7%	3,5%	3,7%	3,84%	3,93%
PNB / C.A	57,4%	57,2%	58,5%	56,0%	53,48%
PNB / TOTAL CREDITS	4,9%	4,4%	4,6%	5,0%	5,2%
COMMISSIONS / FRAIS DE PERSONNEL	63,0%	50,5%	51,3%	51,6%	61,63%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	42,6%	48,2%	48,5%	48,8%	45,55%
COMMISSIONS NETTES/ P.N.B	17,2%	17,1%	17,7%	17,82%	20,26%
FRAIS DE PERSONNEL / PNB	31,9%	38,7%	39,1%	39,06%	36,04%
TOTAL CREDITS / TOTAL DEPOTS	119,1%	127,8%	115,7%	102,6%	102,85%

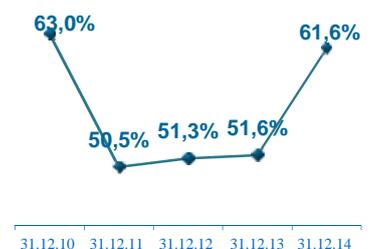
Evolution du ROE



Evolution du coefficient d'exploitation



Evolution de la couverture de la masse salariale par les commissions perçues



Evolution du cours BH

En 2014, et à l'instar du comportement des titres des 2 autres banques publiques, l'action BH reste victime de l'hésitation des investisseurs en attente du sort des travaux du full audit. Ainsi, le cours BH a oscillé dans un intervalle de 9,850 dinars et 13,340 dinars clôturant l'année au niveau 13,000 dinars, soit un rendement boursier négative de 21,2%.

En terme de rythme d'échanges sur la valeur BH, le volume a été animé par des transactions en bloc totalisant des capitaux de 25,3 MD représentant 89% du volume total des capitaux échangés (28,3 MD).

En dinar	31.12.2014	31.12.2013
Cours début de période	13,000	12,400
Cours de fin de période	10,250	13,000
Cours plus haut de la période	13,340	15,100
Cours plus bas de la période	9,850	12,000
Cours moyen de la période	11,743	12,960

En MD	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de titres traités	2 029 058	932 783
Volume de Capitaux Echangés (MD)	28,266	12,474
Capitalisation Boursière (MD)	184,500	234,000

Evolution du cours BH /Tunindex



Source: Tunisie-valeurs

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA BANQUE



Le Plan Global de la Restructuration

Le plan global de restructuration s'articule autour des axes suivants:

◆ Renforcement des fonds propres

▪ **L'émission d'un emprunt subordonné pour un minimum de 90 MD** : Cet emprunt subordonné sera retenu en tant que fonds propres complémentaires conformément à la circulaire BCT 91-24 et permettra de maintenir un niveau de ratio de solvabilité global supérieur à 10%.

▪ **Une augmentation du capital pour 80 MD** :

➤ une incorporation de réserves pour un montant de 30 MD par la distribution d'une action nouvelle gratuite pour trois actions anciennes.

➤ Une augmentation en numéraire pour 50 MD et engendrera des réserves additionnelles de 60 MD compte tenu d'une prime d'émission de 6 DT par action.

Grâce à cette opération, le capital social de la BH passera de 90 MD à fin 2014 à 170MD en 2015.

◆ Assainissement du Portefeuille Accroché

La Banque adoptera durant la période 2014-2018 une politique d'assainissement du portefeuille crédit axée sur trois volets :

1- L'amélioration de la gestion des risques crédit de la Banque

2- Le renforcement de l'effort de recouvrement.

3- L'assainissement du portefeuille accroché.

L'assainissement du portefeuille des créances se traduira ainsi par :

➤ Une amélioration de la qualité du portefeuille pour atteindre une part des créances classées de 14,2% à l'horizon 2018.

➤ Une amélioration du taux de couverture des créances classées pour atteindre 85% grâce à un effort de provisionnement annuel relativement stable au cours de la période.

➤ Une amélioration de la rentabilité.

RAPPORT ANNUEL BH 2014

◆ Relance de la Banque Commerciale

Modèle économique

Le modèle économique de la Banque s'appuiera sur une stratégie de développement du portefeuille entre particuliers et entreprises et la diversification des produits et services à offrir à la clientèle.

La synergie du groupe constituera un axe fondamental de développement de l'activité, de diversification des produits et un levier de rentabilité.

◆ Relance de la Banque Commerciale

Gouvernance

- Passage d'une gestion publique à une gestion privée.
- Séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.
- Nominations de nouveaux membres du conseil d'administration représentant l'Etat.

Ressources Humaines

- Lancement d'un plan de départs volontaires sur 3 ans qui concernera l'ensemble du personnel de la Banque.
- Un plan de recrutement ciblé

- Changement de la politique d'évaluation, de promotion et de rémunération afin de pouvoir attirer les meilleures compétences et mettre en place un système de Management par les Objectifs basé sur une rémunération variable liée à la performance et aux résultats de la Banque.
- Mise en place d'une culture d'entreprise.
- Développement de programmes de formation ciblés et de nouveaux parcours de gestion des carrières.
- Optimisation et redéploiement de l'effectif (agences, direction régionale et services centraux) en lien avec la nouvelle stratégie et politique commerciale.



BANQUE DE L'HABITAT

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2014**

Mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tunis, le 15 mai 2015

**MONSIEUR AHMED REJIBA
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
BANQUE DE L'HABITAT**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2014, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joints nos rapports général et spécial destinés aux actionnaires de la Banque de l'Habitat sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

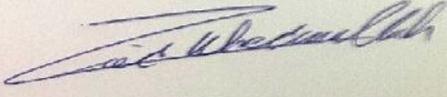
C.O.K
Audit & Consulting

A.C.B
Audit & Consulting Business

Hatem OUNALLY

Zied KHEDIMALLAH


C.O.K Audit & Consulting
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
2ème Etage, Imm. 10, Rue 8003
1002 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél: (216) 71.903.707 - Fax: (216) 71.903.708


Audit & Consulting Business
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

SOMMAIRE

	Page
Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014	62
Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014	68
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2014	79

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat (BH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014, font apparaître un total bilan net de 6 251 millions de dinars et un résultat net positif de 50 298 mille dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 96 avocats sur les 108 sollicités à nos demandes de confirmation ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2014 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau

des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 813 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 3 000 KDT qui a été ramenée à un montant de 1 481 KDT au 31 décembre 2014 suite à la signature d'un acte portant engagement de la part de la compagnie d'assurance de verser un montant de 1 519 KDT à la banque ;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 192 778 KDT et 251 259 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT.
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 1 171 KDT et 857 KDT.

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 610 672 KDT au 31 décembre 2014. La Banque a procédé, antérieurement à l'exercice 2014, à la classification de créances détenues sur des entreprises publiques totalisant 93 609 KDT couverts par des provisions à hauteur de 37 583 KDT et des agios réservés pour 1 406 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur le groupe SOTACIB s'élèvent à 130 330 KDT au 31 décembre 2014. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. **Rapport sur d'autres obligations réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. La Banque affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité , calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 95,41 % soit une insuffisance de 4,59 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24.

5. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

6. Le niveau des fonds propres nets de la banque au 31 décembre 2014 ne lui permet pas de se conformer aux normes prudentielles édictées par la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie notamment en ce qui concerne le ratio de solvabilité et les limites de division et de couverture des risques encourus prévues par les articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire N°91-24.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la banque, tenue le 18 février 2015, a décidé l'augmentation du capital social et l'émission d'un emprunt obligataire subordonné.

Compte tenu des informations existantes au 31 décembre 2014, le montant à injecter au niveau des fonds propres nets de la banque suite à la décision susmentionnée, s'élevant à 200 Millions de dinars, lui permettrait d'observer les contraintes réglementaires liées au ratio de solvabilité et aux normes de division des risques à l'exception des risques encourus sur le groupe SOTACIB qui demeurent en dépassement par rapport à la limite réglementaire.

Tunis, le 15 mai 2015

C.O.K

Audit & Consulting

Hatem OUNALLY

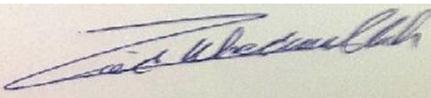
A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



C.O.K Audit & Consulting
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
2ème Etage, Imm. 10, Rue 8003
1002 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél: (216) 71.903.707 - Fax: (216) 71.903.708



Audit & Consulting Business
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat - BH-**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2014 :

- a) Un détachement du personnel de la banque auprès de la SGRC, dont la elle détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2014 s'élève à 241 147 dinars.
- b) Un détachement du personnel de la banque auprès de la SOPIVEL, dont elle détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2014 s'élève à 193 588 dinars.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2014 :

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2014:

- a) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent à 99 957 dinars.

- b) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent à 356 127 dinars.

- c) La société « ASSURANCES SALIM», dont la Banque détient 21,86 % de son capital, a souscrit le 20 Mai 2014 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent à 94 807 dinars.

- d) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 36,760 % de son capital, pour une durée de 7ans.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 49 465 dinars.

- a) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2014, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 21,86 % de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	6 652 626 DT
- Assurance automobile pour un montant de	93 432 DT
- Assurance engineering pour un montant de	24 804 DT
- Assurance risque divers pour un montant de	269 677 DT
- Assurance incendie pour un montant de	32 480 DT

- b) Une convention conclue avec la société « SIFIB », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.

- c) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 70,49 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 4,25% de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars pour chacune d'entre elles.

- d) Seize conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 41,586 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2014, s'élève à 750 000 dinars hors taxes.
- e) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 340 899 dinars hors taxes.
- f) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 35 369 dinars hors taxes.
- g) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2014, des commissions pour un montant de 6 054 822 dinars hors taxes au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital.
- h) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2014, à 16 365 dinars hors taxes.
- i) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,86 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2014, à 65 044 dinars hors taxes.
- j) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 36,760 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2014 s'élèvent à 12 495 dinars hors taxes.

- k) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 29,980 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC pour un montant de 69 144 dinars hors taxes.
- l) La société « SOPIVEL », dont la Banque détient 29,980 % de son capital, a facturé la commission de la vente d'un appartement Marina Hammamet pour un montant de 9 750 dinars hors TVA.

- m) La société « SOPIVEL », dont la Banque détient 29,980 % de son capital, a facturé la commission sur le projet « FSEG » pour un montant de 15 627 dinars hors TVA.
- n) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « SICAF », dont la Banque détient 49,653 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2014 s'élève à 2 469 dinars hors taxes.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2014 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts BANQUE DE L'HABITAT Notes aux états aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 246 717 dinars en 2014.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2014.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 22 652 DT en 2014.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 14 854 DT en 2014.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 809 DT en 2014.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 87 DT en 2014.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 297 DT en 2014.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2014.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2014 s'élève à 291 591 448 DT.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2014.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2014.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 49 600 DT en 2014.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2014, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 80 000 DT qui se détaille comme suit:

1. Présence aux Conseils d'administration s'est élevé à 75 000 DT ;
2. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent s'est élevé à 1 250 DT ;
3. Le montant alloué au Président du Comité de risque s'est élevé à 3 750 DT ;

- La rémunération du Président Directeur Général actuel a été fixée par décision du Président du Gouvernement et du Ministre des Finances.

1. un salaire de base de 900 DT
2. une prime de logement de 200 DT
3. une prime de gestion de 350 DT
4. une prime de présence de 1 580 DT
5. une prime temporaire de 1 120 DT
6. une prime complémentaire de 1 550 DT
7. une prime familiale

La rémunération servie durant l'exercice de 2014 se détaille comme suit :

1. un salaire brut au titre de l'exercice de 69 349,999 DT ;
2. un rappel sur salaire 2013 servie en 2014 pour un montant brut de 8 929,999 DT ;
3. des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 9 855,785 DT et qui comprennent :
 - une voiture de fonction : 1 243,385 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 450 litres : 8 612,400 DT ;
4. allocations familiales pour un montant de 78,084 DT ;
5. des charges patronales s'élevant à un montant de 20 105,210 DT et qui comprennent :
 - une charge au titre de 2014: 17 934,332 DT,
 - une charge au titre de 2013: 2 170,878 DT.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :

1. d'un salaire annuel brut de 24 286,587 DT ;
2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 3 865,070 DT et comprennent:

- une voiture de fonction : 458,250 DT,
- un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 2 826 DT,
- d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 580 DT,
- 3. d'un solde de tout compte pour un montant brut de 34 672,106 DT,
- 4. des droits aux congés convertis à l'occasion de l'emprunt national s'élèvent à 25 463,965 DT.
- 5. des charges patronales s'élevant à un montant de 10 871,598 DT et qui comprennent :
 - une charge au titre de 2014: 7 116,252 DT,
 - une charge au titre des droits aux congés convertis lors de l'emprunt national: 935,964 DT,
 - une charge au titre du solde de tout compte: 2 819,382 DT.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	108 319	-	99 159	-	80 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	108 319	-	99 159	-	80 000	-

Tunis, le 15 mai 2015

C.O.K

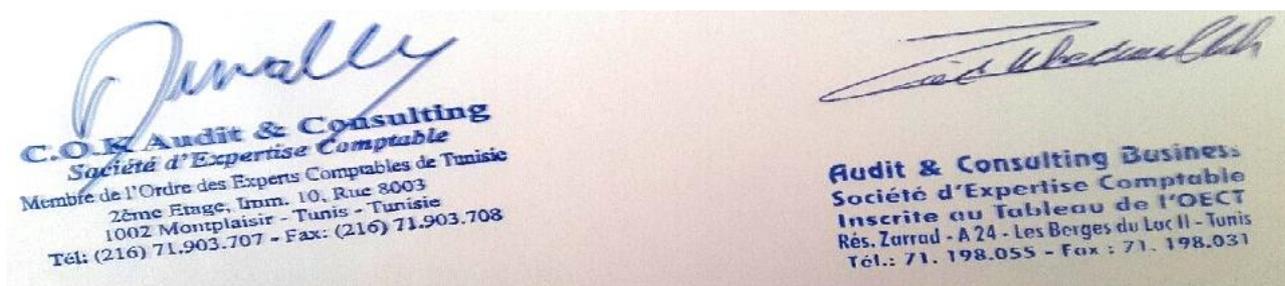
Audit & Consulting

Hatem OUNALLY

A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



Rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la BH au titre de l'exercice clos au 31/12/2014

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	191 930 600	293 271 698	293 271 698
AC2 CREANCES SUR LES ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	1	222 022 960	255 068 734	255 068 734
AC3 CREANCES SUR LA CLIENTELE	2	4 766 183 642	4 178 551 348	4 178 551 348
AC4 PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	717 932 961	291 306 133	291 306 133
AC5 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	4	210 047 091	228 313 849	228 313 849
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	5	61 649 770	61 777 435	61 777 435
AC7 AUTRES ACTIFS (*)	6	81 358 686	67 413 067	90 780 025
TOTAL ACTIF		6 251 125 710	5 375 702 264	5 399 069 222
<u>PASSIF</u>	Note	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
PA1 BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0	0
PA2 DEPOTS ET AVOIRS ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	7	270 947 915	2 003 479	2 003 479
PA3 DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	8	4 634 049 396	4 071 526 137	4 071 526 137
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9	862 226 301	922 497 185	922 497 185
PA5 AUTRES PASSIFS (*)	10	206 491 594	153 131 800	176 498 758
TOTAL PASSIF		5 973 715 206	5 149 158 601	5 172 525 559
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	Note	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
CP1 CAPITAL		90 000 000	90 000 000	90 000 000
CP2 RESERVES		355 795 408	355 226 554	355 226 554
<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES</i>		233 376 949	233 376 949	233 376 949
<i>AUTRES RESERVES</i>		122 418 459	121 849 605	121 849 605
CP3 ACTIONS PROPRES		0	0	0
CP4 AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048	414 048
CP5 RESULTAT REPORTE		-59 731 353	-59 731 353	-59 731 353
CP6 RESULTAT DE L'EXERCICE		50 297 987	-159 365 586	-159 365 586
CP6 RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		-159 365 586	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	277 410 504	226 543 663	226 543 663
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 251 125 710	5 375 702 264	5 399 069 222

* Les chiffres de la situation au 31/12/2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en dinars)

	PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2014	31/12/2013
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	12	416 499 872	375 184 713
	A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		32 617 372	31 305 912
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		383 882 500	343 878 802
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES		356 764 791	240 156 799
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		773 264 663	615 341 512
	ENGAGEMENTS DONNES	Note	31/12/2014	31/12/2013
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	12	1 069 869 494	828 626 248
	A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		0	1 403 615
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 069 869 494	827 222 633
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES		4 995 165	5 295 165
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		4 995 165	5 295 165
	B- TITRES A RECEVOIR		0	0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 074 864 659	833 921 413
	ENGAGEMENTS RECUS	Note	31/12/2014	31/12/2013
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	13	388 385 237	378 802 616
HB7	GARANTIES RECUES	14	93 179 653	89 022 342
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	0
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		93 179 653	89 022 342
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		481 564 890	467 824 958

ETAT DE RESULTAT

(Période allant du 01/01 au 31/12/2014)

(Unité : en dinars)

		Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	15	342 384 973	291 741 641
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	16	54 621 668	41 757 002
	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS			
CH3 / PR3	FINANCIERES	17	45 249 751	21 970 656
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	18	1 121 646	1 261 475
	TOTAL PRODUITS BANCAIRE		443 378 038	356 730 775
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	19	192 668 734	144 666 125
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		4 787 876	4 820 518
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		197 456 610	149 486 643
	<u>TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE</u>		245 921 428	207 244 131
CH4/PR5	DOTATION. & REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF (*)	20	-74 323 194	-249 823 891
	DOTAT. & REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR			
CH5/PR6	PORTEF.D'INVESTIS.	21	-15 971 742	-20 381 493
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22	16 428 865	13 445 914
CH6	FRAIS DE PERSONNEL		-88 632 212	-80 949 890
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		-23 376 467	-20 159 491
CH8	DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-8 842 57	-8 030 859
	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		51 204 101	-158 655 579
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		2 685	21 736
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	23	908 799	731 743
	<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		50 297 987	-159 365 586
	<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		50 297 987	-159 365 586
	EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)		0	-60 773 883
	<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		50 297 987	-220 139 469

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période allant du 01/01 au 31/12/2014)

(Unité : en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		427 093 503	338 502 696	338 502 696
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-187 552 748	-148 672 541	-148 672 541
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-24 097 517	15 764 310	15 764 310
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		423 335	-11 332 522	-11 332 522
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-676 838 951	-101 499 045	-101 499 045
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		553 104 278	312 758 587	312 758 587
TITRES DE PLACEMENT		-30 356 562	-72 450	-72 450
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS (*)		-60 864 178	-77 439 601	16 576 603
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS (*)		223 452 581	48 804 111	-45 212 093
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		39 083 391	-27 410 737	-27 410 737
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-731 743	-7 650 526	-7 650 526
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		262 715 389	341 752 282	341 752 282
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>				
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		1 121 646	1 261 475	1 261 475
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		2 317 749	-6 005 311	-6 005 311
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-7 492 707	-5 341 481	-5 341 481
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-4 053 312	-10 085 317	-10 085 317
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
EMISSION D' ACTIONS		0	0	0
EMISSION D'EMPRUNTS		-57 448 025	18 996 209	18 996 209
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		11 952 557	-22 272 665	-22 272 665
DIVIDENDES VERSES		0	-7 200 000	-7 200 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-45 495 468	-10 476 456	-10 476 456
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		7 946 615	8 979 323	8 979 323
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		221 113 224	330 169 832	330 169 832
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		749 547 512	419 377 680	419 377 680
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE		24 970 660 736	749 547 512	749 547 512

* Les chiffres de la situation au 31/12/2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

(Les chiffres sont exprimés en dinars : dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Présentation des éléments de l'actif :

Les chiffres de la rubrique PA5 au 31/12/2013 ont été retraités suite aux reclassements des comptes effets en route à la rubrique AC7 pour un solde de 23 366 958 dinars.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES :

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD. Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 3 599 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager t une dotation additionnelle de 14 642 MD au titre de l'exercice 2014

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en dinars : dinars Tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2014	31/12/2013
CAISSE	27 873 436	23 142 396
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	158 907 010	269 946 334
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	223 454	182 968
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	4 926 700	0
T O T A L AC1	191 930 600	293 271 698
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31/12/2014	31/12/2013
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	147 429 713	199 136 792
BCT	0	0
PRETS INTERBANCAIRES	147 612 549	199 319 628
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-182 836	-182 836
<i>COMPTES NOSTRI</i>	9	9
<i>PROVISIONS</i>	-182 845	-182 845
VALEURS NON IMPUTEES ET AUTRES SOMMES DUES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	74 593 247	55 931 942
T O T A L AC2	222 022 960	255 068 734

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISEES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
COMPTE ORDINAIRE BANQUE	9	0	9	BANQUE	Non	Non
Prêts inter bancaire	129 533 939	18 009 000	147 542 939	BANQUE	Non	Non
Créances/Etablissement Financiers		74 272 977	74 272 977	STE LEASING	Non	Non
Créances rattaché		389 880	389 880			
Provision		-182 845	-182 845			
TOTAL	129 533 948	92 489 012	222 022 960			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	Inf à 3 mois	>3 mois < à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	129 533 039	34 961 110	52 848 049	4 679 862	222 022 960	-	222 022 960
Dont parties liées	0	10 910 853	22 411 008	4 074 713	37 396 574	0	37 396 574

Note 2 – Créances sur la clientèle

Au 31/12/2014, les créances sur la clientèle totalisent 4 766 183 642 dinars contre 4 178 551 348 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2014	31/12/2013
COMPTES DEBITEURS	434 056 279	382 323 089
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	2 313 130 940	1 827 899 286
IMMOBILIERS	1 862 599 251	1 854 602 011
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	592 228 241	462 870 594
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	502 219 857	516 006 680
TOTAL SANS CREANCES CLASSES ET AGIOS RESERVES	5 704 234 568	5 043 701 660
AGIOS RESERVES	-148 479 046	-143 995 002
PROVISIONS	-789 571 880	-721 155 310
TOTAL NET	4 766 183 642	4 178 551 348

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2014 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la Clientèle (*)	768 042 805	653 139 982	1 625 514 004	1 073 870 734	4 120 567 525	645 616 116	4 766 183 641
Dont créances sur les parties liées	306 401 348	74 012 489	169 765 633	77 884 710	628 064 179	0	628 064 179

A la date du 31/12/2014, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieurs à 50 MD, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Immobilier	584 747	1 055 273	172 865	245 538	757 612	1 300 811
Services	1 910 929	873 110	409 852	327 903	2 320 781	1 201 013
Industrie	929 905	758 636	199 778	191 756	1 129 683	950 392
Tourisme	30 601	23 373	257 040	246 597	287 641	269 970
Agriculture	10 927	9 059	12 860	16 477	23 787	25 536
Total brut	3 467 109	2 719 451	1 052 395	1 028 270	4 519 504	3 747 721

(*) **Actifs Classés 0 & 1**

(**) **Actifs Classés 2, 3 & 4**

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS	AGIOS	DOTATION	REPRISE	CLOTURE	Créances Céder 2014	CUMUL AU 31/12/2014
	RESERVE S 31/12/2012	RESERVE S 31/12/2013	2014	2014	CCB GELE		
CREDIT HABITAT	21 638 098	22 334 207	5 774 747	7 761 377			20 347 577
C C DEBITEURS GELES	28 513 260	37 057 111	10 625 463	729 370	93 600	642 284	46 217 320
PREF PROMO IMMO	21 528 074	21 027 596	4 420 023	1 141 045			24 306 574
C M T D'INVESTISS.	30 434 563	33 513 850	4 492 814	4 732 057	0		33 274 607
CDT D'EXPLOITATION	3 303 899	3 303 899	1 783 163	1 775 283			3 311 779
CONSOLIDATION	15 455 483	17 834 918	483 960	298 642	0	2 146	18 018 090
CDT AUX PARTICULIERS	1 572 918	2 011 137	0	0			2 011 137
AGIOS RESER. / EPS	164 027	164 027	0	0			164 027
AGIOS ENTREPRISE PUBLIQUE (*)	0	827 935	0	0			827 935
AGIOS INFERIEUR A 50MD	0	5 920 322	0	5 920 322		0	0
TOTAL GENERAL	122 610 322	143 995 002	27 580 170	22 358 096	93 600	644 430	148 479 046

(*) Dont agios réservés entreprises publiques la Société EL FOULEDH pour un montant de 827 935 dinars.

Les créances pour lesquelles les revenus n'ont pas été constatés en produits

Créances ayants fait l'objet de réservation des agios	1 379 918
Agios réservés sur créances	148 479

Les créances éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élèvent au 31/12/2014 à 1 932 623 dinars.

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2014, le portefeuille titre commercial totalise 717 932 961 dinars contre 291 306 133 dinars au 31/12/2013 détaillé dans le tableau ci-après. Cette hausse est due principalement aux Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

LIEBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	656 221 856	0		656 221 856	0
- B.Tresor		0	Trésor	0	
- BTA	656 221 856		Trésor	656 221 856	
Emprunts Nationaux	0	376 251		376 251	0
- PRETS		376 251	Trésor	376 251	
Titres de placement	38 117 212				38 117 212
- BANQUES	38 117 212		BANQUE		38 117 212
TOTAL 1	694 339 068	376 251		694 715 319	
Créances rattachées	23 192 082			23 192 082	
Charges constatées d'avance	25 560			25 560	
TOTAL 2				23 217 642	
TOTAL (1+2)				717 932 961	

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2014 à 656 221 856 dinars.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	sans maturité contractuelle	Total
Bons du Trésor	60 594 577	10 294 329	160 598 904	424 734 047	656 221 856	0	656 221 856

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 210 047 091 dinars au 31 décembre 2014 contre 228 313 849 dinars au 31 décembre 2013. La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2014 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Cette évolution se présente comme suit :

LIEBELLES	TITRES SCAR	PARTICIPATION		TOTAL
		FILIALES	AUTRES	
Solde au 31/12/ 2013	167 133 375	34 197 628	95 449 927	296 780 930
Acquisition 2014	0	4 599 950	422 200	5 022 150
Remboursement	7 339 898	0	0	7 339 898
Sous Total Brut	159 793 477	38 797 578	95 872 127	294 463 182
Provision 31.12.2013	44 346 166	896 477	23 201 704	68 444 347
Dotation 2014	3 793 298	1 601 917	12 927 400	18 322 616
Reprise 2014	2 053 291	45 902	251 679	2 350 872
Provision 31.12.2014	46 086 173	2 452 492	35 877 425	84 416 091
Produits perçus d'avance	0		0	0
TOTAL 31.12.2014	113 707 304	36 345 086	59 994 702	210 047 091

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2014	31/12/2013
Participations exonérées	21 367 444	21 367 444
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT	7 446 060	7 446 060
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
SICAV BH PLACEMENT 1997	3 693 135	3 693 135
Participations non exonérées	17 430 133	12 830 184
SICAV BH OBLIGATAIRE	4 756 212	156 263
ASSURANCES SALIM	3 828 333	3 828 333
S.I.F.I.B BH	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	6 595 588	6 595 588

Participations	31/12/2014	31/12/2013
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATION	150 000	150 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATION	420 000	420 000
Total	39 217 577	34 617 628

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital Social	Participation BH	%	Capitaux Propres	Résultats 2014
Société des assurances SALIM	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	13 300 000	3 828 333	29%	39 252 343	5 417 406
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003		3 693 135		3 736 116	81 805
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003		4 756 212		112 671 609	4 635 413
Société d'ingénierie financière et d'intermédiation en bourse (SIFIB)	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	3 000 000	900 000	30%	6 416 352	389 341
Société de promotion immobilière pour la vente et la location (SOPIVEL)	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	9 100 000	2 728 500	30%	12 648 758	1 560 946
Société Epargne Invest (SICAF)	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Montplaisir 1073 Tunis	15 000 000	7 446 059	50%	15 712 217	68 634
Société de l'investissement moderne (SIM SICAR)	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000 000	7 496 749	42%	19 237 140	328 774
Modern Leasing	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	20 000 000	6 595 588	33%	31 031 422	909 544
Société de technologie d'impression et d'édition de chèquiers (STIMEC)	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400 000	420 000	30%	659 764	115 641
Société générale de recouvrement de créances (SGRC)	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000 000	1 200 000	60%	5 159 857	507 226
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Montplaisir 1073 Tunis	500 000	150 000	30%	-529 542	-35 162

Note 5 – Valeurs Immobilisées

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS ETAT ARRETE AU 31/12/2014

	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE				VALEURS BRUTES A LA FIN DE PERIODE	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APPORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL		CUMUL PERIODE PRECEDENTE	DOTATION DE LA PERIODE	AMORTI.IMM. SORTIES DE L'ACTIF	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	44 760 166	3 850 726	0	0	3 850 726	48 610 892	13 748 632	1 781 465	0	33 080 795
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	1 356 934	0	0	0	0	1 356 934	987 111	18 866	0	350 957
MATERIEL ET MOBILIER	37 306 030	1 691 438	0	1 108	1 690 330	38 996 360	28 870 290	3 186 635	225	6 939 659
MATERIEL DE TRANSPORT	2 229 031	211 821	0	0	211 821	2 440 852	1 788 706	192 662	0	459 484
AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION	37 194 853	1 544 720	0	3 111	1 541 609	38 736 462	19 889 003	2 338 334	3 111	16 512 236
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 786 821	1 756 372	0	1 558 147	198 225	4 985 046	0	0	0	4 985 047
FONDS DE COMMERCE	2 801 500	0	0	0	0	2 801 500	2 555 510	105 750	0	140 240
PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOB.							818 648			-818 648
TOTAUX	130 435 335	9 055 077	0	1 562 366	7 492 711	137 928 046	68 657 900	7 623 712	3 336	61 649 770

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 81 358 686 dinars contre 67 413 067 dinars au 31/12/2013 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2014	31/12/2013
AVANCES AU PERSONNEL	8 932 691	8 525 043
PRETS AU PERSONNEL	23 276 299	23 553 952
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	7 715 127	7 442 407
DEBITEURS DIVERS	40 780 426	27 059 717
VALEURS D'ENCAISSEMENTS (*)	0	0
CHARGES REPORTEES	654 143	831 948
TOTAL	81 358 686	67 413 067

(*) Les chiffres de la rubrique PA5 au 31/12/2013 ont été retraités suite aux reclassements des comptes effets en route à la rubrique AC7 pour un solde de 23 366 958 dinars.

3.2 PASSIFS

Note 7 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 270 947 915 dinars contre 2 003 479 dinars au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

LIBELLES	MONTANT	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISEES PAR DES TITRES
BCT	0	0	BCT	Non	Non
COTE ORDINAIRE BANQUE	0	0	BANQUE	Non	Non
Prêts INTERBANCAIRE	267 000 000	267 000 000	BANQUE	Non	Non
CREANCES SUR ETAB. FINAN.	2 426 142	2 426 142	STé LEASING	Non	Non
DETTES RATTACHES	1 521 773	1 521 773			
TOTAL	270 947 915	270 947 915			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	Inf à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	270 947 915	0	0	270 947 915	0	270 947 915
Dont dépôts des parties liées	0	0	0	0	2 426 142	2 426 142

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 4 634 049 396 dinars contre 4 071 526 137 dinars au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Ressources Clientèle	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts a vue	1 380 152 233	1 047 129 348
Dépôts en dinars	1 048 180 897	806 320 837
Dépôts en devises et en dinars Convertibles	328 732 078	239 278 830
Dettes rattachées	3 239 258	1 529 682
Dépôts d'épargne	1 496 950 906	1 425 520 197
Epargne logement	524 220 425	529 276 162
Epargne El jaid	226 910 747	222 391 736
Epargne Libre	731 679 471	660 884 022
Epargne Etude	14 140 263	12 968 277
Dépôts à échéance	1 662 677 060	1 497 402 162
Autres sommes dues à la clientèle	94 269 197	101 474 430
TOTAL	4 634 049 396	4 071 526 137

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	327 208 534	764 473 906	501 129 357	0	1 592 811 797	3 041 237 599	4 634 049 396
Dont dépôts des parties liées	0	860 832	195 324 337	203 786 049	399 971 218	0	399 971 218

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 862 226 301 dinars contre 922 497 185 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31/12/2014	31/12/2013
EMPRUNTS MATERIALISES	256 782 073	313 833 364
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	120 607 000	135 600 000
DETTES RATTACHEES	1 504 075	1 721 398
AUTRES EMPRUNTS	134 670 998	176 511 966
- EMPRUNTS B A D	55 600 074	70 821 530
- EMPRUNTS B E I	77 113 586	89 176 885
- EMPRUNTS SUBORDONNES	0	14 000 000
DETTES RATTACHEES	1 957 338	2 513 551
AUTRES FONDS EMPRUNTES	6 636 788	8 022 115
EMP. ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	2 271 165	7 649 693
- EMPRUNTS HG004C	2 271 165	2 649 693
- EMPRUNTS AME	0	5 000 000
DETTES RATTACHEES	157 364	372 422
RESSOURCES SPECIALES	598 807 439	600 641 705
TOTAL	862 226 301	922 497 185

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciale:	10 729 592	62 887 771	263 623 352	323 118 980	660 359 694	201 866 607	862 226 301

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 206 491 594 dinars contre 153 131 801 dinars au 31/12/2013 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2014	31/12/2013
ORGANISMES SOCIAUX	2 079 033	1 951 327
PERSONNEL	19 127	45 489
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	13 398 298	8 411 090
CREDEURS DIVERS (*)	175 942 729	130 323 063
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 426 585	8 250 942
IMPOTS SUR LES SOCIETES	908 799	731 743
DIVERS	3 717 023	3 418 146
TOTAL	206 491 594	153 131 800

(*) Les chiffres de la rubrique PA5 au 31/12/2013 ont été retraités suite aux reclassements des comptes effets en route à la rubrique AC7 pour un solde de 23 366 958 dinars.

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres :

CAPITAUX PROPRES	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAL	90 000 000	90 000 000
RESERVES	355 795 408	355 226 554
AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE	-59 731 353	-59 731 353
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	-159 365 586	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 297 987	-159 365 586
TOTAL	277 410 504	226 543 663

A la date du 31-12-2014, le capital social s'élève à 90 000 000 dinars composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élève au 31 Décembre 2014 à 277 410 504 dinars contre 226 543 663 dinars au 31 décembre 2013.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2014 la somme de 178 410 MD et se détaillent comme suit :

PRIMES D'EMISSION	41 721
RESERVES EXTRAORDINAIRES	32 296
FONDS D'AIDE SOCIALE	32 828
RESERVE POUR RISQUE GENERAUX	6 573
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES	233 377
RESERVE SPECIAL DE REEVALUATION (APPORT CNEL BH)	414
RESULTAT REPORTE	-59 731
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	-159 366
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 298

Résultat par action

RESULTAT2014	50 297 987
NOMBRE DES ACTIONS	18 000 000
RESULTAT / ACTION	2,794

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVES. EXONERES	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVELIMM.	RESULTAT REPORTE		RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
									MODIF COMP.(*)	REP. A NOUV			
Solde au 31.12.2013 avant résorption des pertes	90 000 000	41 720 836	9 000 000	32 296 245	233 376 949	6 573 375	32 259 147	414 048	-60 337 620	606 268	-159 365 586	0	226 543 662
Reserve à nouveau													
Report à nouveau sur modification. Comptable													
Fond social													
Reserve pour réinvestissement exonérés													
Reserve pour risques bancaires généraux													
Report à nouveau													
dividende à distribuer													
Autres opérations sur fondes social (*)							568 855						568 855
Résultat de l'exercice 2014												50 297 987	50 297 987
Solde au 31.12.2014	90 000 000	41 720 836	9 000 000	32 296 245	233 376 949	6 573 375	32 828 002	414 048	-60 337 620	606 268	-159 365 586	50 297 987	277 410 504

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année.

4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Passifs éventuels :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2014 par nature et par bénéficiaire comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES
Passif Eventuel	32 617 372	740 647 291	0	0
- Caution et Avals	32 617 372	383 882 500		
- Crédit Doc.		356 764 791		
- Actifs donnés en garantie	0			

Engagements de financement donnés

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT
Engagements Donnés	0	1 069 869 494	4 995 165
- De financement	0	1 069 869 494	
- Sur Titres			4 995 165

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	31/12/2014	31/12/2013
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	297 195 841	142 191 880
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	3 011 117	2 631 054
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	3 317 330	3 879 482
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 474 314	1 472 164
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	223 810 001	133 268 177
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE (*)	541 060 892	543 779 876
- AVALS AUX BANQUES	0	1 403 615
TOTAL	1 069 869 494	828 626 248

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2014 ENGAGEMENTS DONNES

INTITULE	31.12.2014
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	538 049 774
a / murs et réguliers	410 249 765
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2 (205 124 882, 350 X 2)	410 249 765
b / murs mais irréguliers	127 800 009
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2 (63 900 004, 666 X 2)	127 800 009

INTITULE	31.12.2014
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	3 011 117
TOTAL	541 060 891

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2014 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	Total
- De financement	95 351 216	1 442 573	291 591 448		388 385 237
Engagements Reçus	95 351 216	1 442 573	291 591 448	0	388 385 237

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2014 ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31.12.2014
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	3 011 117
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	288 580 331
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	538 049 774
b/Encours des crédits sur Epargne logement	274 750 981
(+) Crédit normal	172 084 910
(+) Crédit anticipé	2 324 128
(+) Crédit complémentaire	100 341 943
c/Dépôts sur épargne logement	524 220 426
(-) Epargne logement	524 220 426
TOTAL	291 591 448

Note 14 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2014 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES
- De Garantie de la clientèle	0	93 179 653	0	
Engagements Reçus	0	93 179 653	0	0

LES NOTES SUR LES ENGAGEMENTS EN DEVISES

Désignation	Montant
<u>Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2014</u>	
Devises vendues à livrer	103 807 284
Dinars achetés à recevoir	101 178 084
Devises achetées à recevoir	100 085 927
Dinars vendues à livrer	97 008 911
<u>Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2014</u>	
Devises vendues à livrer	268 044 795
Dinars achetés à recevoir	32 010 633
Devises achetées à recevoir	214 301 210
Dinars vendues à livrer	83 604 184

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 342 384 973 dinars au 31/12/2014 contre 291 741 641 dinars au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31/12/2014	31/12/2013
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	12 084 433	12 429 129
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	312 013 386	263 870 898
CREDITS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	113 741 723	91 448 612
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	31 558 693	29 803 080
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	87 273 755	86 596 345
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	618 091	631 935
AGRICOLLES	948 450	827 656
AUTRES CREDITS	8 282 079	7 991 656
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	22 357 719	13 176 528
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	14 942 192	10 272 902
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	32 257 765	23 106 933
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	32 919	15 251
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	18 287 154	15 441 614
TOTAL	342 384 973	291 741 641

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 54 621 668 dinars au 31/12/2014 contre 41 757 003 dinars au 31/12/2013. Ces commissions se détaillent comme suit :

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2014	31/12/2013
COMMISSIONS SUR EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	26 983 523	23 246 300
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	46 340	38 012
EFFETS ESCOMPTES	181 979	123 384
OPERATIONS DIVERSES SUR EFFETS	452 615	394 198
OPERATIONS DE VIREMENTS	9 405 785	8 274 139
OPER.PAR CHEQUE EN D.OU EN D.CONVERTIBLES	6 790 263	6 451 179
OPERATIONS SUR TITRES	13 182	15 417
LOCATIONS DE COFFRES FORTS	0	0
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	10 093 359	7 949 970
COMMISSIONS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	3 093 100	2 472 994
DOMICILIATION & MODIFICATION DE TITRES	103 719	77 121
REMISES ET ACCREDITIF DOCUMENTAIRES	2 759 081	2 229 116
VIREMENTS & CHEQUES EN DEVISES	230 301	166 757
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	1 337 015	1 632 782
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 246 717	1 311 857
REMUNERATION PROJETS SPECIAUX	90 298	320 925
REMUNERATION SUR GESTION PRLSI	0	159
REMUNERATION SUR GESTION 2 ^{ème} PDU	297	230

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2014	31/12/2013
REMUNERATION SUR GESTION 3 ème PDU	2 809	1 083
REMUNERATION SUR GESTION HG 004 B	14 854	12 754
REMUNERATION SUR GESTION 4 ème PDU	22 652	27 898
REMUNERATION SUR GESTION HAFSIA	87	539
REMUNERATION SUR GESTION FNAH	49 600	278 262
AUTRES COMMISSIONS	23 208 030	14 404 928
GESTION	1 726 112	1 452 655
ETUDES	14 515 525	7 609 666
OPERATION MONETIQUE	4 587 306	3 469 262
FRAIS ADDITIONNEL DES PRETS	46	40
AUTRES COMMISSIONS	2 379 041	1 873 304
TOTAL	54 621 668	41 757 002

Note 17 – Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2014, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 45 249 751 dinars contre 21 970 656 dinars au 31/12/2013 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur titres de transaction (*)	34 506 574	10 825 535
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	3 484 630	2 738 588
Gains nets sur opérations de change	7 946 615	8 979 323
Total produits	45 937 819	22 543 446
PERTES NETTES SUR TITRES DE TRANSACTION	688 068	572 790
Solde compensé	45 249 751	21 970 656

(*)Intérêts sur titres de transaction

LIBELLE	Coupon intérêts	Plus value / cession BTA	Perte latente
JANIER	1 744 837	16 741	32 371
FEVRIER	1 987 142	15 243	54 969
MARS	2 597 713	7 583	60 858
AVRIL	3 016 229	6 025	58 895
MAI	3 328 292	6 226	60 858
JUIN	3 223 239	6 025	58 895
JUILLET	3 120 487	6 226	60 858
AOUT	3 034 497	6 227	60 858
SEPTEMBRE	2 936 610	6 025	58 895
OCTOBRE	3 087 554	6 226	60 858
NOVEMBRE	3 030 416	6 025	58 895
DÉCEMBRE	3 399 558	6 226	60 858
TOTAL	34 506 574	94 798	688 068
Solde au 31/12/2014		33 913 304	

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2014, le revenu du portefeuille d'investissement est de 1 121 646 dinars contre 1 261 475 dinars au 31/12/2013 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes	1 121 646	1 261 475
Total	1 121 646	1 261 475

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2014, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 192 668 734 dinars contre 144 666 125 dinars au 31/12/2013 détaillés comme suit :

INTERETS COURUES ET CHARGES ASSIMILES	31/12/2014	31/12/2013
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	8 490 607	2 866 166
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	158 558 173	117 060 425
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	13 950 808	6 957 307
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	47 495 778	39 151 564
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	95 703 102	69 615 142
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	1 408 485	1 336 412
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	20 939 244	22 427 530
EMPRUNTS EXTERIEURS	12 167 602	13 627 899
EMPRUNT OBLIGATAIRES	7 884 985	6 927 537
EMPRUNT SUBORDONNE	819 602	1 597 094
AUTRES EMPRUNTS	67 055	275 000
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	4 680 710	2 312 004
TOTAL	192 668 734	144 666 125

Note 20 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 74 323 194 dinars au 31 décembre 2014 contre 249 823 891 dinars au 31 décembre 2013 détaillé ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	85 328 336	251 563 424
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	55 420 849	175 274 344
DOTAT AUX COMPTES PROVISIONS ADDITIONELLE	14 642 018	22 466 759
DOTAT AUX COMPTES PROVISIONS COLLECTIVES	3 599 100	27 353 125
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	5 938 711	26 469 196
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	5 245 397	0
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROMSIONS	482 261	0
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	11 005 142	1 739 534
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	5 245 397	107 598
REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE (*)	5 759 745	1 631 935
RECUPERATION DES CREANCES PASSEES EN PERTES	0	0
SOLDE NET	-74 323 194	-249 823 891

(*) Les reprises sur provisions pour risque et charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
INDEMNITE SINISTRE	1 519 346	0
ECART INTERET /M/TS NON IDENTIFIES	0	802
DETOURNEMENT	0	700 000
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	0	106 881
PROVISION SUR AFFAIRE JUDICIAIRE	3 000 000	0
COMPTE DE LIAISON EN DEUISE	56 371	252 349
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	1 184 028	530 484
IMMOBILISATION EN COURS (NOYAU MED SOFT)	0	41 419
Total	5 759 745	1 631 935

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

	Prov 2013	Dotations	Reprises	Prov 2014
Créances classées				
Provisions art 10 de la circ BCT 91-24	573 840 658	55 420 849	5 245 397	624 016 110
prov Additionnelle (91-24)	77 424 360	14 642 018	0	92 066 378
prov collectives	53 753 125	3 599 100	0	57 352 225
Ecart de rapprochement	14 201 360	0	0	14 201 360
Autres Provisions	1 935 807	0	0	1 935 807
Total	721 155 310	73 661 967	5 245 397	789 571 880

Note 21- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 15 971 742 dinars au 31 décembre 2014 contre 20 381 493 dinars au 31/12/2013 détaillé ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	18 322 614	21 139 250
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	3 793 298	13 937 823
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	14 529 316	7 201 427
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0
MOINS VALUES SUR TITRES DE PARTICIPATION	0	0
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	2 350 872	757 757
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	2 053 291	567 152
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	297 581	190 605
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0
SOLDE NET	-15 971 742	-20 381 493

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

INTITULES	31. 12. 2012	DOTAT° 2013	REP 2013	MODF. CPTLE	31. 12. 2013	DOTAT° 2014	REP 2014	31. 12. 2014
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	398 685 531	175 155 127	0		573 840 658	55 420 849	5 245 397	624 016 110
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A COLLECTIVES)	26 400 000	27 353 125			53 753 125	3 599 100		57 352 225
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ADDITIONNELLES AYANT ANCIT. CL 4)		22 466 759		54 957 601	77 424 360	14 642 018		92 066 378
ÉCART COMPTE DES CREDITS	188 745	75 993	3 906		260 831			260 831
INTER ETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	463 098	28 175	6 965		484 308			484 308
ECARTS SUR RAPP DES COMPTES DE CREDITS	0	8 385 078		5 816 282	14 201 360			14 201 360
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	71 701				71 701			71 701
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	222 998	15 049	96 529		141 518			141 518
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	47 814				47 814			47 814
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)	926 579	3 253	198		929 634	0		929 634
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	1 920 935	8 507 548	107 598	5 816 282	16 137 167	0	0	16 137 167
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	427 006 466	233 482 559	107 598	60 773 883	721 155 309	73 661 967	5 245 397	789 571 880
ECART EPARGNE LOGEMENT	2 664				2 664			2 664
ECART INTERET /M/TS NON IDENTIFIES	1 738 910		802		1 738 108		0	1 738 108
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 741 574	0	802		1 740 772	0	0	1 740 772
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	182 845				182 845			182 845
COMPTES BCT EN DEVISES	208 537				208 537			208 537
INSTANCES BANCAIRES	391 382	0	0		391 382	0	0	391 382
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	655 749	1 344 251			2 000 000		1 150 505	849 495
INDEMNITE SINISTRE A RECOURRER CDT AUX PART.	300 500	699 500			1 000 000		368 840	631 160
		0						
DETOURNEMENT	3 820 255	135 000	700 000		3 255 255	1 769 365	0	5 024 620
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	232 926	15 997	106 881		142 042			142 042
COMPTE A TERME	24 000				24 000			24 000
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	88 874	11 683 479			11 772 353			11 772 353
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	286 292	29 444	252 349		63 386	163 565	56 371	170 579
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	171 525				171 525			171 525
PROVISION SUR RISQUES ET CHARGES AFFAIRE JUDICIAIRE	0	3 000 000	0		3 000 000	3 406 278	3 000 000	3 406 278
BUREAU A L'ETRANGER	23 589				23 589			23 589
O B A R	30 851				30 851			30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	1 681 664	1 145 949	530 484		2 297 128	599 503	1 184 028	1 712 603
IMMOBILISATION EN COURS (NOYAU MED SOFT)	832 821	27 246	41 419		818 648	0		818 648
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	8 149 046	18 080 866	1 631 133		24 598 779	5 938 711	5 759 745	24 777 745
TITRES DE PARTICIPATION	17 087 361	7 201 427	190 605		24 098 182	14 529 316	297 581	38 329 918
TITRES DE PLACEMENT	30 975 495	13 937 823	567 152	0	44 346 166	3 793 298	2 053 291	46 086 173
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	58 344 858	39 220 116	2 389 692	0	95 175 281	24 261 325	8 110 616	111 325 989
TOTAL DES PROVISIONS	485 351 324	272 702 675	2 497 291	60 773 883	816 330 590	97 923 292	13 356 013	900 897 869

Note 22 –Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2014, les autres produits d'exploitation totalisent 16 428 865 dinars contre 13 445 914 dinars au 31/12/2013. Cette rubrique se détaille comme suit :

INTITULE	31/12/2014	31/12/2013
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	395 610	396 344
PRODUITS SUR OPERATIONS D'ASSURANCE	3 670 149	3 831 255
RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	125 820	111 185
AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	2 879 797	2 481 100
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES (*)	9 357 489	6 626 030
TOTAL	16 428 865	13 445 914

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 3 542 890 dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 164 734 dinars.

Notes 23 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 totalise 908 799 dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable après impôts	50 297 987
Total des réintégrations	230 931 295
Total des déductions	216 989 672
Total des produits déductibles et non reportables	2 884 897
Amortissements différés	8 736 827
Résultat fiscal reportable	-42 266 173
Impôt sur les sociétés (*)	908 799

(*) La banque a appliqué le minimum d'impôt au taux de 0,2% du chiffre d'affaires brut totalisant 454 399 583 dinars.

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 24 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2014 ont atteint un montant de 970 660 736 dinars contre 749 547 512 dinars en fin de période 2013, soit une variation positive de 221 113 224 dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2014	2013
FLUX NET D'EXPLOITATION	262 715 389	341 752 282
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-4 053 312	-10 085 317
ACTIVITE DE FINANCEMENT	-45 495 468	-10 476 456
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	7 946 615	8 979 323
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	221 113 224	330 169 832
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	749 547 513	419 377 680
Caisse, BCT, C.C.P.	81 576 605	114 036 913
Créances/ établissement bancaire	397 942 693	171 372 695
Titres de transaction	270 028 215	133 968 072
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	970 660 737	749 547 513
Caisse, BCT, C.C.P.	184 042 578	81 576 605
Créances/établissement bancaire	130 020 052	397 942 693
Titres de transaction	656 598 107	270 028 215

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 240 345 691 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont augmenté de 575 339 906 dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2014 et le 31/12/2013 à 16 575 423 dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 239 540 755 dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 4 053 312 dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 45 495 468 dinars provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 7 946 615 dinars .

Evénements postérieurs à la date de clôture

- La banque a conclu un contrat d'assurance couvrant les risques liés aux indemnités de départ à la retraite à verser aux employés.
- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18/02/2015 a décidé :
 - « la résorption du, résultat reporté ainsi que le résultat de l'exercice 2013 par les réserves, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :
 - Résultat reporté -59 731 353 dinars
 - Résultat de l'exercice 2013 -159 365 586 dinars »
 - « l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années dont une partie peut être réservée en devise ».
- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18/02/2015 a décidé « que le capital social s'élevant actuellement à 90 millions de dinars divisé en 18.000.000 actions de CINQ (5) dinars chacune entièrement libérées, soit augmenté de 80 Millions de dinars et porté de 90 Millions de dinars à 170 millions de dinars. ».

ACTIVITE DES FILIALES



PRESENTATION DES FILIALES DE LA Banque DE L'HABITAT

Dénomination	Activité	Année de Création
Société d'ingénierie financière et d'intermédiation en bourse (SIFIB)	Intermédiation financière	1995
Société Epargne Invest (SICAF)	Gestion du portefeuille de valeurs mobilières	1994
SICAV BH-Placement	Gestion du portefeuille de valeurs mobilières	1994
SICAV BH-Obligataire	Gestion du portefeuille de valeurs mobilières	1997
Société de promotion immobilière pour la vente et la location (SOPIVEL)	Promotion immobilière	1997
Société des assurances SALIM	Assurances	1995
Modern Leasing	Leasing	1997
Société de l'investissement moderne (SIM SICAR)	Investissement à capital risque	1997
Société de technologie d'impression et d'édition de chèquiers (STIMEC)	Confection de chèquiers et édition de matières consommables	1999
Société générale de recouvrement de créances (SGRC)	Recouvrement de créances	2002
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Titrisation	2002
Tunisian Foreign Bank (TFB)	Banque	1977

INDICATEURS FINANCIERS DES FILIALES

Les principaux indicateurs des sociétés du groupe au 31/12/2014 sont présentés dans le tableau suivant :

DENOMINATION	TOTAL BILAN		CAPITAUX PROPRES		CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT NET	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Sociétés consolidées	1 166 381	1 241 845	181 547	202 915	89 791	85 267	-17 748	-4 905
SOPIVEL	55 089	50 976	12 649	11 556	10 206	4 811	1 561	402
SICAF	15 859	15 866	15 712	15 687	774	1 186	69	160
SIFIB	8 185	7 953	6 416	6 260	2 288	2 027	389	418
SIM SICAR	201 493	207 805	19 237	19 102	2 094	2 426	329	360
ASSURANCES SALIM	182 064	165 418	39 252	36 099	50 126	43 108	5 417	3 670
MODERN LEASING	210 673	173 419	31 031	30 530	7 480	6 647	910	19
SGRC	5 606	4 968	5 160	4 753	2 127	958	507	152
STIMEC	3 349	1 510	660	460	1 849	1 062	116	-170
S.M. TITRISATION	169	191	-530	-494	0	0	-35	-34
TF BANK*	483 894	613 739	51 960	78 962	12 847	23 042	-27 011	-9 882
OPCVM	116 660	123 217	115 835	122 369	5 614	6 170	4 717	4 763
SICAV BHO	112 672	118 234	112 099	117 638	5 484	5 991	4 635	4 628
SICAV BHP	3 988	4 983	3 736	4 731	130	179	82	135
TOTAL GENERAL	1 283 041	1 365 062	297 382	325 284	95 405	91 437	-13 031	-142

* Pour la T.F.Bank le cours de l'euro utilisé est celui du 31/12/2014 soit 2,2622.

Pour les filiales consolidées:

L'activité des filiales de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice 2014, s'est caractérisée par les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des filiales hormis les OPCVM a évolué pour passer de 85 267 mD en 2013 à 89 791 mD fin de l'exercice 2014, soit une évolution de 5,30%.
- Les capitaux propres ont régressé au niveau de 181 547 m D au 31/12/2014 contre 202 915 mD au 31/12/2013, enregistrant une baisse de 10,53%;
- Les résultats nets ont diminué à cause de la détérioration de la situation financière de la T.F.Bank, passant de -4 905 mD à la fin de l'exercice 2013 à -17 748 mD à la fin de l'exercice 2014, soit une baisse de 262,83%.

Pour les OPCVM :

En dépit de la conjoncture difficile qu'a connu le marché financier Tunisien conjuguée à la fluctuation des taux de rémunération des titres de créances et de placements monétaires, les sociétés à capital variable du groupe (SICAV BHO et SICAV BHP) ont pu réaliser les résultats suivants:

- Un actif net géré de 115 835 mD en 2014 contre 122 369 mD en 2013, soit une régression de 5,34% expliquée par la baisse du nombre de parts composant le capital des deux SICAV,
- Un chiffre d'affaires qui a atteint 5 614 mD en 2014 contre 6 170 mD en 2013, soit une baisse de 9,01 %.

PRINCIPAUX CONSTATS PAR FILIALE

Sociétés consolidées



ASSURANCES SALIM :

Directeur Général : Mme Dalila Koubaa Badr.

Objet social : Assurances SALIM est une compagnie d'assurances multi-branches.

Siège social : Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003- Tunis.

Tél. : (216) 71 948 700

Fax : (216) 71 948 457

Capital social actuel de société :
(Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 2 660 000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 13 300 000DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 581 448 actions

Montant : 2 907 240 DT

Pourcentage : 21,859%

l'activité des Assurances SALIM en 2014:

L'année 2014 s'est caractérisée par :

- +16% d'évolution du chiffre d'affaires
- -1,4% baisse de la charge de sinistres de 78% ratio combiné
- Un résultat net de 5,4 MD contre 3,7MD en 2013 soit une évolution de 46%

Evolution des indicateurs techniques en 2014:

Au 31.12.2014, le chiffre d'affaires des Assurances SALIM, s'est établi à 50,1MD contre 43,1MD à fin 2013 affichant ainsi une progression de 16%, et un taux de réalisation des prévisions initiales de 107%.

Cette progression est due pour l'essentiel à :

- Une évolution favorable du volume des assurances dommages techniques: l'engineering (+69%), l'IARD (+33%) et le transport (+18%).
- Une progression de 16% de l'assurance automobile
- Une évolution positive de 10% de l'assurance VIE
- Une évolution positive de 13% de l'assurance MALADIE

Le montant des indemnisations net de recours atteint 18,820 MDT, soit 37,55% du chiffre d'affaires contre 17,295MDT soit 40,12 % du chiffre d'affaires en 2013.

La charge de sinistres, constituée des prestations payées plus la variation des provisions pour sinistres à payer, a affiché au 31.12.2014, une baisse de 1,4% passant de 21,1MD en 2013 à 20,8MD en 2014.



MODERN LEASING :

Au 31.12.2014, Le ratio combiné s'est amélioré de 8 points pour s'établir à 78%. Cette évolution s'explique essentiellement par la bonne évolution du chiffre d'affaires conjugués à une meilleure maîtrise des charges de sinistres résultant d'un processus d'exploitation plus efficient ainsi que l'absence de sinistres majeurs par rapport à l'année précédente.

Au 31/12/2014, les provisions techniques totalisent 110,551MDT contre 102,168MDT à fin 2013, soit une augmentation de 8,2%. Elles représentent 220,55% du chiffre d'affaires global de l'année 2014, contre 237% l'année précédente.

Au 31.12.2014, le portefeuille des placements des assurances SALIM s'est établi à 109,8MD contre 102,5MD en 2013, soit une évolution de 7%.

Les produits financiers ont totalisé au 31.12.2014, 5,9MD contre 5,1MD en 2013, soit une évolution de 15%.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 7,6MD contre 5,5MD en 2013, soit une évolution de 38%.

Le résultat net de l'exercice 2014 s'est établi à 5,4MD contre 3,7MD en 2013, soit une évolution de 47,6%.

Directeur Général : Monsieur Habib AMRI

- Objet social: Effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5 - centre urbain Nord - 1002 Tunis

Tel: (71)189.700. **Fax :** (71) 949 335

Capital social actuel de société :
(Totalemt libéré)

Nombre d'actions : 4 000 000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 20 000 000DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 1 439 355 actions

Montant : 7 196 775 DT

Pourcentage : 35,984%

Le montant des capitaux échangés au 31-12-2014 s'est élevé à 2 436 328D Dinars et a porté sur 524 617 titres. Le cours le plus haut a atteint 5,28D Dinars et le plus bas s'est élevé à 3,90Dinars.

Le cours de clôture de l'année 2014 est de 5,28 Dinars. La moyenne des transactions journalières est de 4,64 Dinars et porte sur 43 718 actions.

Faits saillants :

L'activité de Modern Leasing durant l'année 2014 a été marquée par :

▪ **Une évolution des mises en force supérieure à la moyenne du secteur** : en effet le volume des MEF s'est accru de 38,84% pour atteindre un total de 108,1MD contre 78,7MD en 2013, soit un taux de réalisation de 77,06% contre 68,21% en 2013.

▪ **Une évolution des engagements clients supérieure à la moyenne du secteur** qui est de 10,34% : en effet au cours de l'année 2014, le volume total des engagements s'est accru de 19,80% pour atteindre un total de 201MD contre 168MD en 2013.

▪ **Diminution du taux des créances classées** qui est passé de 12,77% en 2013 à 10,52%, mais reste toujours au dessus de la moyenne du secteur.

▪ **Une évolution du volume de recouvrement du chiffre d'affaires de 2014** de 3 points de pourcentage passant de 90,95 % en 2013 à 93,95 % en 2014.

▪ **Démarrage de la mission de la mise à jour du manuel des procédures** pour la mise en place d'un nouvel organigramme pour une meilleure optimisation des ressources humaines.

Au 31/12/2014, ML a approuvé 2860 demandes de financement portant sur une enveloppe de 140MD touchant tous les secteurs de l'économie contre 2076 demandes en 2013, soit 114MD d'approbations, accusant ainsi une évolution de 22,95%.

Il est à signaler que le montant moyen des contrats mis en force est passé de 49,60mD en 2013 à 46,20mD en 2014.

Il est à noter que la contribution des agences en matière de production en 2014 représente 41,79% du total des mises en force contre 45% en 2013 :

Le rendement moyen des contrats réalisés en 2014 a été de 10,27% contre un taux moyen de 9,76% en 2013 et 9,81% en 2012 :

Le chiffre net des effets retournés impayés pour l'exercice 2014 est de 32 843mD contre 30 736mD en 2013, soit une augmentation de 6,86% par rapport à 2013 liée à l'augmentation des volumes de MEF.

Le montant du recouvrement global sur le chiffre d'affaires 2014 est de 75 7226mD soit un taux de recouvrement de 93,39%, ce qui représente une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à 2013.

Le taux des impayés passe de 5,89% de l'encours en 2013 à 5,67% en 2014.

Le taux de couverture des créances classées est passé de 65,96% au 31/12/2013 à 61,55% à fin 2014.



Société d'Investissement à Capital Fixe Epargne Invest :

Pour 2014, le taux des créances classées est de 11,43% et le taux de couverture est de 65,11% compte non tenu des engagements hors bilan précités (à l'instar des années antérieures).

Les revenus bruts de leasing sont passés de 13,86MD au 31/12/2013 à 16,04MD à fin 2014, soit une évolution de 13,52%.

Les produits nets de leasing ont augmenté de 8,59%, passant de 6,88MD en 2013 à 7,48MD à fin 2014; ils représenteront un taux de rendement net de l'encours de 3,79% contre 4,43% au 31/12/2013.

Le résultat net de la période, ainsi dégagé, est de 0,91MD, moyennant un réinvestissement exonéré de 0,48MD, contre un résultat net de 0,190 MD au 31/12/2013.

Principales orientations 2015 :

- Amélioration de la qualité de service, par l'amélioration des délais de traitement
- Meilleure répartition du risque par le financement des tickets moyens,
- Multiplier les compagnes commerciales avec certains concessionnaires Autos,
- Amélioration de la politique de recouvrement par l'intensification des actions ciblées afin d'assurer une meilleure gestion du risque client.
- Suivi mensuel des créances douteuses, à travers des réunions régulières des comités de recouvrement contentieux avec prise de mesures adéquates.

Directeur Général : Mr Ahmed Majjaji

Objet social : La société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières et la prise de participation dans le capital des sociétés à haute valeur ajoutée.

Contexte de Création, initiateur du projet :

La création de la SICAF Epargne Invest en 1994 s'inscrit dans le cadre de la volonté des pouvoirs publics de créer un nouveau mécanisme de mobilisation de l'épargne pour développer le marché financier et promouvoir l'investissement.

Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier Tunisien, la Banque de l'Habitat a créé une première filiale, la SICAF Epargne Invest.

Elle a contribué à la création de toutes les autres filiales de la Banque de l'Habitat et ses participations ont permis à la Banque de compléter sa gamme de produits financiers comme l'assurance, l'intermédiation en bourse, le leasing, le capital risque et l'impression et la confection des chèques.

Siège social : Rue Chebbia, Espace Tunis
- Bloc K, 5ème étage 1073- Mont Plaisir -
Tunis

Tel : 71 908 888 **Fax** : 71.948 512

E-mail sicaf.bh@planet.tn

Cadre Juridique : Loi n° 88-92 du 2 août
1988 et les lois subséquentes.

Capital social actuel de société :
(Totalemment libéré)

Nombre d'actions : 1 500 000 actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 15 000 000DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 744 799 actions

Montant : 7 447 990 DT

Pourcentage : 49,653%

➤ Le chiffre d'affaires de la société a atteint un montant de 774.084 D au 31/12/2014 contre 1.185.566 D au 31/12/2013 soit une régression de 34,7 % ; cette régression trouve son explication dans la baisse des plus values sur cession des titres par rapport à l'année dernière.

➤ Au 31/12/2014 les plus-values de cessions, réalisées par la société, s'élèvent à 265.315D contre 722.148D au 31/12/2013 soit une régression de 63 %. Les plus values sur cessions enregistrées sur le titre SALIM s'élèvent à 112.792 DT soit 42,5% du total des plus values.

➤ Le montant des produits enregistrés au 31/12/2014 s'élève à 22.184 D contre 21.220 D au 31/12/2013.

➤ Les charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à 703.902D contre 1.023.122 D au 31/12/2013.

➤ Le montant des charges nettes sur cession de valeurs mobilières s'élève au 31/12/2014 à 576.098 D contre 764.118 D au 31/12/2013.

➤ Les frais du personnel sont passés de 110.389 D au 31/12/2013 à 130.334 D au 31/12/2014, soit une hausse de 18% expliquée par l'augmentation salariale légale et l'imputation du rappel des indemnités à partir du mois de mai 2013 sur l'exercice 2014.

➤ Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 176.961D au 31/12/2014 contre 169.259 D au 31/12/2013 soit une progression de 4,5%.

Suite à la baisse des produits d'exploitation et surtout les plus values sur cession des titres en bourse et la dotation d'une provision de 209.000 D sur le portefeuille titres de participation, le résultat au 31/12/2014 est largement affecté à la baisse et s'élève à 68.634 D contre 160.073 D au 31/12/2013.



La SOCIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT MODERNE « SIM SICAR » :

Directeur général : Mr Elyes Znaidi

Objet social : renforcement de la structure financière des entreprises, gestion des fonds à capital risque, notamment pour le compte de la BH et conseil et assistance des chefs d'entreprises dans l'organisation, le management, la stratégie et la politique générale.

Contexte de création et initiateur du projet : La Banque de l'Habitat a créé en 1997 la SIM dans un contexte d'expansion du Groupe BH et la diversification de ses activités d'une part et afin de gérer les placements de l'excédent des ressources des sociétés du Groupe BH dans l'investissement à capital risque pour que celles-ci bénéficient des avantages fiscaux accordés par la législation fiscale en la matière.

Siège social : 67, rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3^e étage 1002 Tunis

Téléphone : 71 78 01 40 – 71 78 04 22

Fax : 71 84 66 56

Capital social actuel de société :
(Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 3 600 000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 18 000 000DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 1 497 092 actions

Montant : 7 485 460 DT

Pourcentage : 41 586%

Durant l'exercice 2014, la SIM SICAR a donné son accord pour participer dans 14 projets pour un montant total de 14 148 mD, représentant un investissement global de 15 9347 mD et prévoyant la création de 484 emplois, contre 33 projets pour un montant total de 15 514 mD, représentant un investissement global de 154 425 mD et permettant la création de 1 279 emplois au 31/12/2013.

En 2014, les réalisations ont porté sur 14 sociétés pour un montant total de 6784 mD nourris sur les fonds gérés BH à hauteur de 6 240 mD, sur les fonds propres pour un montant de 428 m D et sur les fonds filiales pour un montant de 116 mD. Ces projets totalisent un investissement de 95 394 mD et prévoient la création de 472 emplois permanents.

En outre, la SIM SICAR a souscrit à l'emprunt national pour un montant de 7 000 mD, dont la 1^{ère} échéance de remboursement en intérêts est fixée pour le 20/06/2014.

La SIM SICAR a reçu, au cours de l'exercice 2014, un fonds de 1 000 mD déposé par la société Assurances Salim.

Courant l'année 2014, la BH n'a pas versé de fonds.

Les recouvrements sur les FBH en principal et en plus values depuis la création de la SIM SICAR totalisent le montant de 71 901 m D dont 21 695 m D en plus values.



La SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE « SIFIB BH »

Directeur Général : Mme Sonia Laarbi Ben fredj

Les recouvrements en principal représentent 25,8 % des participations libérées.

Le gain fiscal sur le fonds versés de 201 260 m D est estimé à 70 441 m D.

Durant l'exercice 2014, l'exploitation a généré des produits qui s'élèvent à 2 094 m D contre 2 426 m D au 31/12/2013, soit une diminution de 13,7% expliquée essentiellement par la baisse des produits de cession des actions en bourse (vente en 2013 des actions Assurances Salim, qui a généré un produit de 222 mD non réitérée en 2014 et des commissions d'études et d'assistance (65 m D).

Les reprises sur provisions ont atteint le chiffre de 644 m D au 31/12/2014 contre 150 m D au 31/12/2013.

Le montant des charges d'exploitation de la société est arrêté au 31/12/2014 à 1 895 m D contre 2 054 m D au 31/12/2013, soit une diminution de 159 m D (7,7%), expliquée essentiellement par la diminution des dotations aux provisions.

Le résultat net est arrêté à 329 mD au 31/12/2014 contre 360 mD une année auparavant.

Objet social :

- Le commerce et la gestion des valeurs mobilières,
- La gestion de portefeuille pour le compte des clients,
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration,
- La cession d'entreprises,
- L'évaluation de projets,
- L'introduction en bourse.

Contexte de Création, initiateur du projet :

En application de la loi n° 94-117 du 14/11/1994, relative à la réorganisation du marché financier et particulièrement la séparation de l'activité Banque de celle de l'intermédiation en Bourse, la Banque de l'habitat a créé sa 4^{ème} filiale dénommée la société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse « SIFIB BH » avec un capital d'un million de dinars qui effectuera les opérations de négociation et d'intermédiation en bourse.

Siège social: Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5– 3ème étage- Centre urbain Nord - 1002 Tunis

Tel : 71 948 429 **Fax :** 71 948 512

E-mail sifib.bh@planet.tn

Capital social actuel de société :
(Totalemment libéré)

Nombre d'actions : 30 000 actions
Valeur nominale : 100 DT
Capital : 3 000 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 9.000 actions
Montant : 900 000 DT
Pourcentage : 30%

La SIFIB a réalisé en 2014 un volume de transactions de 90 MD contre 95 MD en 2013, ce qui représente une baisse de 4,72%. Le marché ayant enregistré une baisse de 33,2% et la part de marché de la SIFIB-BH s'est légèrement améliorée passant de 2,49% à 3,59%.

La SIFIB BH a réalisé sur le marché de la cote, un volume de transactions de 62 MD contre 86 MD en 2013, soit une baisse de 28%.

Sur le marché de l'hors cote, la SIFIB BH a réalisé en 2014 un volume de 19 MD, soit 306 fois celui de 2013 qui s'était établi à 62 mD.

Le volume des enregistrements de la SIFIB BH en 2014 est passé de 8,3 MD à 8,7 MD, ce qui représente une évolution de 4,9% ;

La SIFIB BH détient 209 comptes gérés valorisés à 2 568 M au 31/12/2014.

La SIFIB BH assure la gestion des SICAV BHO et BHP, créées par la BH, et la SICAV TANIT créée par la Poste Tunisienne.

La SIFIB BH gère une quinzaine d'emprunts obligataires pour le compte de ses clients qui consiste au suivi des tombées en capital et des intérêts ainsi que leur règlement par l'émetteur.

Les revenus d'exploitation ont enregistré une hausse de 12,89%, passant de 2 027 m D au 31/12/2013 à 2 288 m D au 31/12/2014. Cette augmentation est imputable essentiellement à une hausse des revenus d'exploitation générée par les commissions sur l'emprunt national (485 mD) une reprise de provision sur le portefeuille propre.

Les charges du personnel ont évolué de 10,13% passant de 757 mD à 834 mD, cette évolution résulte des augmentations salariales, de l'avancement mais également du départ à la retraite du directeur général.

Les dotations aux amortissements et provisions ont légèrement baissé, passant de 590mD à 564 mD, cette évolution trouve son explication dans la réduction de la dotation pour dépréciation de titres légèrement atténuée par une provision constatée sur la participation au capital de TOPIC sur les fonds gérés par la SIM SICAR

Les autres charges d'exploitation ont pour leur part baissé de 10,90% du fait de la diminution du montant de la moins value sur cession d'actions.

Le résultat d'exploitation a ainsi connu une amélioration notable passant de 119 mD à 391 m D, soit une évolution de 227 %.

Les produits de placement ont régressé de 67,59% passant de 469 m D à 152 m D du fait de l'absence de dividendes servis par la BVMT et Tunisie Clearing.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net de l'exercice s'établit à 389 mD contre 418 mD en 2013, accusant ainsi une légère baisse de 6,8%.



LA SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE POUR LA VENTE ET LA LOCATION « SOPIVEL »

Directeur Général : Mr Ramzi ZARROUK

Objet social : Lotissement et aménagement de terrains et de zones destinés à la construction immobilière et leur vente ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente et la location.

Siège social : 67 Rue Alain Savary – Voie X2, Résidence Jardins II Bloc A, 6^{ème} étage 1002 Tunis
Tél : 71 847 031 / 71 845 561
Fax : 71 840 912

Capital social actuel de société :
(Totalemt libéré)

Nombre d'actions : 91 000 actions
Valeur nominale : 100 DT
Capital : 9 100 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 27 285 actions
Montant : 2 728 500 DT
Pourcentage : 29,984%

L'année 2014 s'est caractérisée par un certain nombre d'évènements, à savoir :

-L'achèvement des travaux relatifs a la première tranche du projet de construction d'un ensemble résidentiel aux Jardins de Carthage « Résidence ARENA » et l'obtention du PV de recollement y afférent, ainsi que la continuation des travaux pour les 2 autres tranches,

-La commercialisation d'une grande partie des appartements restants au projet MREZGUA et la mise en possession d'un bon nombre d'appartements.

- La prononciation des réceptions définitives et la préparation de dossiers de règlements définitifs relatifs à un certain nombre d'entreprises du projet Sousse Hached.

-L'achèvement des travaux relatifs au projet de construction du centre de vie d'El Mghira et l'obtention du PV de recollement partiel du projet,

-L'achèvement des études relatives au projet de construction d'un ensemble résidentiel aux Berges Nord Est du Lac et préparation des dossiers d'appels d'offres du lot fondations profondes,

-La désignation de l'entreprise de génie civil du Projet de construction d'un ensemble immobilier à la Manouba et engagement des travaux de démolition de la construction existante et d'aménagement du carrefour donnant accès au projet,

-L'audit de suivi de la certification ISO 9001 version 2008 pour la société,

-L'obtention des certificats de propriété relatifs aux appartements du projet Khézama Echarquia et du projet Sousse Hached, et l'établissement des actes de précision relatifs à ces appartements ainsi qu'à un certain nombre d'appartements des projets l'esplanade de la Marsa,

La participation à un certain nombre de foires et salons spécialisés pour promouvoir les produits de la société.

- L'engagement d'un certain nombre de sessions de formation pour le personnel de la société,

Les Revenus de la SOPIVEL ont atteint au 31/12/2014 un montant de 10.206.408DT contre 4.811.205DT au 31/12/2013.

Le résultat avant impôt de la société a évolué positivement d'un exercice à l'autre pour atteindre 1.976.614 en 2014 contre 669.357 DT en 2013, soit une évolution de 195,3 %.

Le résultat après impôt de l'exercice 2014 est de 1.560.946DT, contre 402.308 DT en 2013, soit une évolution de 288 %, dégageant un impôt sur le bénéfice à payer pour un montant de 415.668 DT.



La Société Générale du Recouvrement des Créances

Directeur Général : Mr Nadhir Rebai

Siège social : 67 Rue Alain Savary, Imm B, 2ème étage, Cité jardins II, 1002 Tunis., 1002

Tél : 71 791 191 **Fax :** 71 792 825

Objet : Achat de créances pour son propre compte et recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Cadre juridique : Loi N° 98-4 du 02 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances.

-Capital social actuel de société : (Totalemment libéré)

Nombre d'actions : 200 000 actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 2 000 000 DT

Participation de la BH

Nombre d'actions : 120 000

Montant : 1 200 000 DT

Pourcentage : 60%

Durant l'exercice 2014, la société a acquis des créances auprès de la BH pour un montant en nominal de 6 285 266 DT, représentant 145 dossiers.

Le recouvrement brut relatif à l'exercice 2014 s'élève à 2 226 720 D contre 964 958 D, l'exercice précédent.

La société a pu recouvrer, au cours de l'exercice 2014, la somme de 1 707 446 D au titre du nominal des créances cédées par la BH, contre 856 894 D l'exercice précédent, soit une hausse de 100%.

Les règlements, les adjudications et les arrangements conclus au titre de certaines créances achetées, ont pu générer au profit de la société des intérêts totalisant à la clôture de l'exercice 2014 la somme de 403 490 D contre 93 448 D.

Les frais et les charges engagées par la société ont été récupérés à concurrence de 115 784 D au cours de 2014, contre 14 616 D en 2013.

Ainsi les produits réalisés par la société au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent à 2 159 637 D, contre 981 280 D au 31 décembre 2013. Cette hausse provient essentiellement du recouvrement pour propre compte qui est passé de 950 342 D en 2013 à 2 110 936 D au 31/12/2014.

Le total des charges supportées par la société au titre de l'exercice 2014 est arrêté à 1 652 411 D contre 829 626 D au terme de l'exercice 2013.

Le résultat d'exploitation est de 766 713 D au 31/12/2014 contre 215 792 D à la clôture de l'exercice 2013.

Quant au résultat net, il a connu une hausse par rapport à l'exercice 2013, en passant de 151 654 D à 507 226 D.



La STIMEC

Directeur Général : Mr Hichem Ben AMMAR

Objet social: Les opérations de confection de chéquiers, d'impression et d'édition, de consommables et de tout équipement nécessaire à la maintenance.

Siège social : 17 Rue des entrepreneurs, 2035 Charguia II.

Tél : 70 83 66 72 / 70 83 66 73

Fax : 70 83 66 55

-Capital social actuel de société : (Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 140 000 actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 1 400 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 42 000 actions

Montant : 420 000 DT

Pourcentage : 30%

Au cours de l'année 2014, l'activité de la STIMEC s'est caractérisée par les faits suivants :

➤ Le total des actifs est passé de 1510 mD au 31/12/2013 à 3 349 mD au 31/12/2014, soit une augmentation de 1 759 mD ou une évolution de 121.8%.

➤ Le Chiffre d'affaires réalisé en 2014 a enregistré une augmentation de 787 mD pour passer de 1062 mD au 31/12/2013 à 1 849 mD au 31/12/2014, soit une évolution de 74% par rapport à l'année précédente.

➤ L'augmentation du chiffre d'affaires est due au développement de l'activité d'imprimerie qui a enregistré une hausse de 30% et de l'activité de confection de chéquiers qui a enregistré une hausse de 35% et surtout grâce au lancement de l'activité impression et mise sous plis dont le chiffre d'affaires additionnel secrété est de 203 mD soit 11% du chiffre d'affaires.

➤ La répartition du chiffre d'affaires est devenue mieux équilibrée entre les activités confection de chèquiers et d'imprimerie, soit 47% pour les chèques, 38% pour l'imprimerie et 11% pour l'activité d'impression et de mise sous plis contre 64% pour l'imprimerie et 36% pour les chèques en 2013 (l'activité impression et mise sous plis a été relancée en 2014).

➤ Les charges d'exploitation ont passé de 1234 mD à la fin 2012 à 1703 mD à la fin 2014, soit une augmentation de 490 mD ou 38%, ainsi le résultat brut d'exploitation est passé de (-172) mD en 2013 à 146 mD en 2014, soit une augmentation de 184%.



TUNISIAN FOREIGN BANK (ex-Union Tunisienne de Banques)

Président Directeur Général : Slaheddine Laajimi

Date de participation de la BH : 31 décembre 2009

Objet social : Mobiliser l'épargne des Tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Contexte de Création, Initiateurs du projet : L'Union Tunisienne de Banques a été créée en 1977 sur initiative de la Banque Centrale.

-Siège Social : 9 Rue des Pyramides 75001 PARIS
Tel : 01 42 86 97 52 **Fax :** 01 42 60 90 13
Email : admin@tfbank.fr

**Capital social actuel de société :
(Totalelement libéré)**

Nombre d'actions : 3 254 200 actions
Valeur nominale : 15 €
Capital : 49 594 008 €

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 1 412 627 actions
Montant : 41 010,638 DT
Pourcentage : 43,409%

Dans un contexte économique peu porteur tant en France qu'en Tunisie, la TFBank a continué en 2014 à finaliser son processus de transformation, par le biais de la stabilisation du système d'information, de la mise à niveau des ressources humaines, du renforcement de l'action commerciale, de recherche de nouveaux débouchés et de la préparation de nouveaux produits.

Sur le plan de l'exploitation, l'exercice s'est soldé par la baisse du niveau des crédits accordés toutes activités confondues.

L'exercice 2014 a été marqué par :

-Un repli concomitant des Concours nets (-9%), ressources clientèle (-35.9%) et ressources bancaires (-2%).

-Un reflux du PNB (-10.9%) Une hausse des charges de gestion (8.1%), et un niveau conséquent des dotations aux provisions pour CD (9 106K€).

-Un coefficient d'exploitation élevé (143%) et un résultat net lourdement déficitaire (-11 940K€)

-Les dépôts de la clientèle s'inscrivent en repli de 35.9%.

-L'encours brut de crédits à la clientèle a atteint 232M€ fin 2014, en repli de 1.6% par rapport à fin 2013.

-L'encours douteux est en hausse de 49.4% sur la même période.

- Les charges d'exploitation bancaire (CEB) ont atteint 2 775K€ enregistrant un repli de 25.1%.



SOCIETE MODERNE DE TITRISATION.

Responsable : Mr Jallouli Ben Abdelmlak
(Président Directeur Général),

Objet social: La gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Siège Social : Espace Tunis Montplaisir
Tunis.

Capital social actuel de société :
(Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 5 000 actions
Valeur nominale : 100 DT
Capital : 500 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 1 500 actions
Montant : 150 000 DT
Pourcentage : 30%

En l'absence d'un fonds commun de créance à gérer, la société ne pouvant plus exercer son activité. Il a été décidé de mettre l'activité de la société en veilleuse, en attendant des conditions favorables.

Le résultat net de la **S.M.TITRISATION**, actuellement en veilleuse, est resté statutaire avec un déficit de 35 mD au 31/12/2014 contre un déficit de 34 mD au 31/12/2013.

◆ Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières



Société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire (SICAV BH OBLIGATAIRE) :

Directeur Général : Mme Najet CHABCHOUB

Objet social : La société a pour unique objet la gestion d'un portefeuille de valeurs obligataires par l'utilisation de ses fonds propres.

Contexte de création, initiateur du projet :

Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier, le groupe BH a connu, en juin 1997, la création d'une nouvelle filiale dénommée société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire dénommée SICAV BHO.

Les missions de Dépositaire et du Gestionnaire, ont été assurées par la Banque de l'Habitat, jusqu'à la fin de 2001. A partir de 2002, l'activité de gestion de la SICAV BHO a été transférée à la SIFIB BH.

La SICAV BHO a démarré son activité le 22 septembre 1994 avec un capital initial de 500.000 dinars.

Siège social: Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5- 3ème étage- Centre urbain Nord - 1002 Tunis

Tel : 71 952.000 **Fax :** 71.841.635

E-mail sicav.bho@planet.tn

Cadre Juridique : Loi n° 88-92 du 2 août 1988 et les lois subséquentes.

Participation actuelle de la BH :

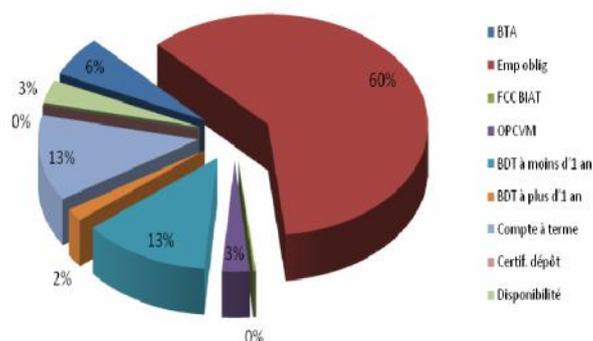
Nombre d'actions : 1.562 actions

Montant : 156.200 DT (nominal)

Pourcentage : 0,129%

Au 31/12/2014, les états financiers de la SICAV BH OBLIGATAIRE présente un total actif de **112 671 609 MDT** contre 118 234 m D au 31/12/2013.

Répartition du portefeuille-titres SICAV BHO au 31.12.2014



A la date de clôture de l'exercice 2014, la SICAV BH OBLIGATAIRE comptait un total passif qui s'élève à 572 769 dinars contre 596 577 dinars au 31.12.2013.

Le portefeuille titre de la SICAV BH OBLIGATAIRE arrêté au 31.12.2014 est composé essentiellement d'obligations d'Etat, d'obligations de société, de titres de fond commun de créance émis par la BIAT, et de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Le capital de la SICAV BH OBLIGATAIRE à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 107 462 761 dinars (soit 1.090.479 parts en circulation) reparti entre 1001 actionnaires alors qu'il était de 113 009 676 dinars (soit 1.146.824 parts en circulation) avec 995 actionnaires au 31.12.2013.

La SICAV BH OBLIGATAIRE est une SICAV de distribution de type obligataire dont le portefeuille est composé de façon constante de 80% de valeurs mobilières essentiellement des obligations de société et des titres émis par l'Etat et à titre accessoire de 20% de liquidité.

La stratégie d'investissement suivi au cours de l'exercice 2014 s'est notamment concentré sur le choix des opportunités de placement offertes sur le marché. A ce titre les comités de placements ont autorisé la souscription à des emprunts obligataires de l'ordre de 10,6 MDT dans le respect des notations exigées.

La SICAV BH OBLIGATAIRE a également souscrit à 29 MDT sous forme de certificat de dépôt, 50,306 MDT sous forme de placement à terme et 36 MDT sous forme de billet de trésorerie durant l'exercice 2014 et ce dans le cadre d'emploi maximum de la trésorerie existante moyennant le respect d'un calendrier de couverture des rachats projetés.

A la date de clôture de l'exercice 2014, la SICAV BH OBLIGATAIRE comptabilise un total des revenus des placements (portefeuille titres et placements monétaires) qui s'élèvent à **5 484 146 dinars** en régression de 8,46% par rapport aux revenus de l'exercice 2013 qui était de 5 990 820 dinars.

La charge de gestion du 01/01/2014 au 31/12/2014, s'élève à 519 936 Dinars contre 593 302 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les sommes distribuables relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 4.636.079 dinars contre 4.628.135 dinars au titre de l'exercice 2013.

De ce fait, le dividende unitaire brut de l'exercice 2014, qui sera proposé par l'AGO, s'élèvera à **4,251 dinars**.

Entamant l'exercice 2014 avec un actif net de 117 637 811 dinars et une valeur liquidative de 102,577 dinars, la SICAV BH OBLIGATAIRE a essayé de maintenir un taux de rendement appréciable. Un taux de rendement qui a fluctué entre 4,21% au 31 mars 2014, 4,15% au 30 juin 2014, 4,15% au 30 septembre 2014 et 4,15% au 31 décembre 2014.

A la clôture de l'exercice 2014, la valeur liquidative s'est établie à 102,798 dinars après une distribution d'un dividende unitaire relatif à l'exercice 2013 de 4,035 dinars.



Société d'Investissement à Capital Variable de type mixte (SICAV BH PLACEMENT)

Directeur Général : Mme Najet CHABCHOUB

Objet social : Société d'investissement à capital variable ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres .

Contexte de création, initiateur du projet :

Le savoir faire, les moyens financiers et le réseau d'agence dont dispose la Banque de l'Habitat d'une part et le cadre juridique qui limite l'exercice de certaines activités d'autre part, ont incité la Banque de l'Habitat à créer des filiales , visant le développement de nouveaux produits. De ce fait, elle a procédé à la constitution en 1994 d'une société d'investissement à capital variable dénommé SICAV BH PLACEMENT.

La Banque de l'Habitat, dépositaire et gestionnaire de la SICAV BHP, a procédé à la commercialisation de ce nouveau produit sur l'ensemble de son réseau.

La SICAV BHP a démarré son activité le 22 septembre 1994 avec un capital initial de 500.000 dinars.

Siège social: Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5- 3ème étage- Centre urbain Nord - 1002 Tunis

Tel : 71 952.000 **Fax :** 71.841.635

E-mail sicav.bhp@planet.tn

Textes applicables : Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement collectif et les lois et textes subséquentes.

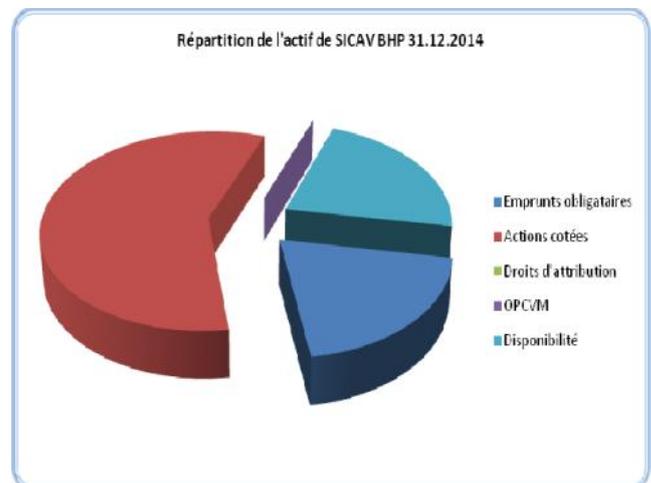
Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 54.481 actions

Montant : 5.448.100 DT (nominal)

Pourcentage : 47,594 %

A la date de clôture de l'exercice 2014, la SICAV BH PLACEMENT a atteint un total actif de 3 988 031 MDT.



A la date de clôture de l'exercice 2014, la SICAV BH PLACEMENT comptait un total passif qui s'élève à 251 916 dinars.

Le portefeuille-titres de la SICAV BH PLACEMENT qui s'élève à 3 105 167 dinars au 31.12.2014 est composé essentiellement d'actions cotées en bourse, de droits et d'obligations de société.

Le capital de la SICAV BH PLACEMENT à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 3 654 245 dinars (soit 115 953 actions en circulation) reparti entre 172 actionnaires alors qu'il était de 4 596 353 dinars (soit 142 109 actions en circulation) avec 174 actionnaires au 31.12.2013.

La charge de gestion du 01/01/2014 au 31/12/2014, s'élève à 19 907 Dinars contre 22 755 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les autres charges s'élèvent du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 23.740 Dinars contre 24 324 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Au 31 décembre 2014, la SICAV BH PLACEMENT comptabilise des moins values réalisées sur cession de l'ordre de 531.097 dinars contre une moins value de 545 212 dinars au titre de l'exercice 2013. Quant aux plus ou moins values potentielles sur titres la SICAV BHP comptabilise au 31.12.2014 une plus value de 498 023 dinars contre une moins value de 145 737 dinars au titre de l'exercice 2013.

Les sommes distribuables relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 81 805,818 dinars contre 135 013 dinars au titre de l'exercice 2013

De ce fait, le dividende unitaire brut de l'exercice 2014 qui sera proposé par l'AGO s'élève à **0,706 dinars**.

Entamant l'exercice 2014 avec un actif net de 4 731 437 dinars et une valeur liquidative de 33,294 dinars, la SICAV BH PLACEMENT a clôturé l'exercice sur un actif net de 3 736 116 dinars et une valeur liquidative de 32,221 dinars.



BANQUE DE L'HABITAT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
« BANQUE DE L'HABITAT » RELATIFS À L'EXERCICE
CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES



**MONSIEUR AHMED REJIBA
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
BANQUE DE L'HABITAT**

**OBJET : Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés – exercice clos au 31 Décembre 2014.**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la « Banque de l'Habitat –BH- » et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe « Banque de l'Habitat –BH- » arrêtés au 31 décembre 2014.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Tunis, le 21 mai 2015

C.O.K

Audit & Consulting

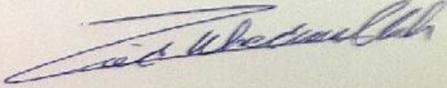
Hatem OUNALLY

A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH


C.O.K Audit & Consulting
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
2ème Etage, Imm. 10, Rue 8003
1002 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél: (216) 71.903.707 - Fax: (216) 71.903.708


Audit & Consulting Business
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

SOMMAIRE

	Page
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe -BH- au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014	134
Etats financiers consolidés du groupe -BH- arrêtés au 31 décembre 2014	141

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE -BH-
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat -BH- arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat -BH- », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction de la Banque de l'Habitat est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

Réserves relatives aux états financiers individuels de la Banque de l'Habitat:

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 96 avocats sur les 108 sollicités à nos demandes de confirmation ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2014 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;

- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 813 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 3 000 KDT qui a été ramenée à un montant de 1 481 KDT au 31 décembre 2014 suite à la signature d'un acte portant engagement de la part de la compagnie d'assurance de verser un montant de 1 519 KDT à la banque ;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 192 778 KDT et 251 259 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT.
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 1 171 KDT et 857 KDT.

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

Limitations relatives aux états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation autres que la société mère:

3.3 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- ✓ Les mandats de l'organe de gestion (conseil d'administration) et du commissaire aux comptes de la filiale « Société Moderne de Titrisation –SMT- » ont expirés sans renouvellement et ce contrairement aux dispositions des articles 188 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 13 du même code. Par conséquent, les états financiers de ladite filiale au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ne nous ont pas été communiqués par la banque.
- ✓ La banque ne nous a pas communiqué les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB ».

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels des deux sociétés susvisées, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2014.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH- au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Paragraphe d'observation sur les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat:

5.1 Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 610 672 KDT au 31 décembre 2014. La Banque a procédé, antérieurement à l'exercice 2014, à la classification de créances détenues sur des entreprises publiques totalisant 93 609 KDT couverts par des provisions à hauteur de 37 583 KDT et des agios réservés pour 1 406 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur le groupe SOTACIB s'élèvent à 130 330 KDT au 31 décembre 2014. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

Paragraphe d'observation sur les états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation autres que la société mère:

5.2 Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «SIFIB BH» arrêtés au 31 décembre 2014, le solde de certains comptes clients présente des soldes débiteurs pour un montant total de 84 091 DT. Jusqu'à la date d'émission dudit rapport, le commissaire aux comptes n'a pas obtenu d'éléments de justification lui permettant de se prononcer sur l'origine et les impacts éventuels de ces soldes.

5.3 Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «STIMEC SA» arrêtés au 31 décembre 2014,

- ✓ la société «STIMEC SA» a licencié deux de ses employés et elle a intenté contre eux des actions pénales en justice. En outre, ces deux derniers ont intenté contre «STIMEC SA» une action pour licenciement abusif.
Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le sort de ces actions restent en cours jusqu'à la date de rédaction du rapport du commissaire aux comptes.
- ✓ une action en justice a été intenté à l'encontre de la société «STIMEC SA» devant le conseil de la concurrence, un jugement a condamné la société à payer la somme de 4 KDT. Toutefois, la société «STIMEC SA» a fait appel contre cette décision.
- ✓ une action en justice a été intenté à l'encontre de la société «STIMEC SA» devant le tribunal de 1^{ère} instance, par la société «STRACTO». Aucun jugement n'a été prononcé jusqu'à la date de rédaction du rapport du commissaire aux comptes.
- ✓ les fonds propres de la société au 31 décembre 2014 sont inférieurs à la moitié du capital social. Ainsi et conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société.

5.4 Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2014, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la «Banque de l'Habitat», en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit «DHAMEN».

5.5 Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «EPARGNE INVEST SICAF» arrêtés au 31 décembre 2014, les valeurs mathématiques des participations dans le capital de la société « TOPIC » ainsi dans le capital de la société « SOTACIB » estimées sur la base des situations financières auditées au 31 décembre 2013, sont inférieures à leurs coûts historiques respectivement de 2 122 KDT et de 863 KDT. Toutefois, et compte tenu des perspectives futures projetées au niveau des business plan desdites participations, la société «EPARGNE INVEST SICAF» a constaté une provision pour dépréciation sur les titres de la société « SOTACIB » à concurrence de 200 KDT.

5.6 Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement », les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2014, 22.12 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

5.7 Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Obligataire », le solde du poste « Créances d'exploitation » s'élève au 31 décembre 2014 à 105 KDT. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 1^{er} juin 2011 d'un emprunt obligataire, qui demeure impayée à la date d'émission du rapport du commissaire aux comptes.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal motivée par le non respect de l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 décembre 2011, le tribunal de 1^{ère} instance a décidé la suppression des procédures de redressement judiciaire de la société émettrice. Il est actuellement très incertain d'anticiper le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constatée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 21 mai 2015

C.O.K

Audit & Consulting

Hatem OUNALLY

A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



C.O.K Audit & Consulting
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
2ème Etage, Im. 10, Rue 8003
1002 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél: (216) 71.903.707 - Fax: (216) 71.903.708



Audit & Consulting Business
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
Rés. Zarad - A 20 - Les Berges du Lac II - Tunis
Tel.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE -BH-
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Unité : en Dinars)

<u>ACTIF</u>	NOTE	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT		172 511 151	77 446 382	77 446 382
Créances sur les établissements bancaires et financiers		174 913 487	432 138 841	432 138 841
Créances sur la clientèle	1	4 976 862 606	4 353 870 187	4 353 870 187
Portefeuille titres commercial	2	833 996 907	415 364 964	415 364 964
Portefeuille titres d'investissement	3	264 416 679	375 294 567	375 294 567
Titres mis en équivalence		22 474 879	34 264 149	34 264 149
Autres Titres d'investissement		241 941 800	341 030 418	341 030 418
Valeurs immobilisées		118 987 663	119 592 778	119 592 778
Autres actifs (*)		140 552 920	115 652 659	139 019 617
TOTAL ACTIF		6 682 241 413	5 889 360 378	5 912 727 336
<u>PASSIF</u>				
Banque centrale de Tunisie, CCP		0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		244 947 915	2 003 478	2 003 478
Dépôts et avoirs de la clientèle		4 620 997 654	4 042 822 637	4 042 822 637
Emprunts et ressources spéciales		1 210 302 159	1 249 465 866	1 249 465 866
Autres passifs (*)		154 841 012	187 056 449	210 423 407
TOTAL PASSIF		6 231 088 740	5 481 348 430	5 504 715 388
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		89 802 000	89 802 000	89 802 000
Réserves consolidés	5	146 903 255	306 007 836	306 007 836
Résultats consolidé	6	55 300 830	-150 951 833	-150 951 833
Intérêts minoritaires	4	159 146 588	163 153 945	163 153 945
TOTAL CAPITAUX PROPRES		451 152 673	408 011 948	408 011 948
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 682 241 413	5 889 360 378	5 912 727 336

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2014	31/12/2013
Cautions, avals et autres garanties données	416 846 324	375 454 123
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	32 617 372	31 305 911
B- En faveur de la clientèle	384 228 952	344 148 212
Crédits documentaires	356 764 791	240 156 799
Actifs donnés en garantie	-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	773 611 115	615 610 922
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	1 090 257 965	842 493 780
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	0	1 403 615
B- En faveur de la clientèle	1 090 257 965	841 090 165
Engagements sur titres	4 995 165	5 295 165
A- Participations non libérées	4 995 165	5 295 165
B- Titres à recevoir		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 095 253 130	847 788 945
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement reçus	388 385 237	512 404 708
Garanties reçues	93 179 653	91 522 342
A- Garanties reçues de l'Etat		
B- Garanties reçues d'autres établissements bancaires et financiers et d'assurances		
C- Garanties reçues de la clientèle	93 179 653	91 522 342
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	481 564 890	603 927 050

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2014)
(Unité : en Dinars)

<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés	357 662 246	300 914 559
Commissions (en produits)	58 573 788	45 631 124
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	56 763 193	35 860 053
Revenus du portefeuille d'investissement	4 738 782	6 057 195
TOTAL PRODUITS BANCAIRE	477 738 009	388 462 931
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	-	-
Intérêts encourus et charges assimilées	201 131 437	152 506 718
Commissions encourues	8 394 677	8 148 257
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	209 526 114	160 654 975
<u>TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE</u>	268 211 895	227 807 956
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-81 176 843	-258 274 182
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-8 356 084	-15 922 635
Autres produits d'exploitation	63 910 008	55 215 098
Frais de personnel	-100 131 264	-90 915 934
Charges générales d'exploitation	-60 750 218	-68 326 197
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-10 615 615	-9 230 381
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	71 091 879	-159 646 275
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7 584 399	17 614 324
Quotepart dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-11 683 055	-4 288 274
Goodwill	0	0
Impôts sur les sociétés	-3 876 234	-3 398 078
Part des minoritaires	-7 816 159	-1 233 530
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>	55 300 830	-150 951 833
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	55 300 830	-150 951 833
<u>EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>	0	-60 773 883
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>	55 300 830	-211 725 716

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2014)
(Unité : en Dinars)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	31/12/2014	31/12/2013 retraités	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire encaissés	411 315 975	320 539 398	320 539 398
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-202 685 939	-160 962 499	-160 962 499
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	58 124 143	-375 506	-375 506
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	-422 664	35 614 751	35 614 751
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle	-723 091 459	-109 761 875	-109 761 875
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle	568 756 035	291 372 122	291 372 122
Titres de placement	-29 233 690	-52 316 907	-52 316 907
Sommes versées au personnel et créiteurs divers (*)	159 216 170	64 937 690	158 953 894
Sommes reçues des débiteurs divers (*)	-77 632 552	11 109 063	-82 907 141
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 516 926	21 782 353	21 782 353
Impôts sur les bénéfices	-3 398 078	-3 849 143	-3 849 143
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	167 464 867	418 089 447	418 089 447
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>	-		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	4 738 782	6 057 195	6 057 195
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	108 808 328	-177 744 006	-177 744 006
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-7 028 282	16 151 382	16 151 382
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	106 518 828	-155 535 429	-155 535 429
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	-		
Emission d'actions	0	0	0
Emissions d'emprunts et ressources spéciales	-38 127 487	99 810 460	99 810 460
Dividendes versés	0	-7 200 000	-7 200 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-38 127 487	92 610 460	92 610 460
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	8 589 089	9 421 892	9 421 892
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	244 445 297	364 586 370	364 586 370
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	767 552 356	402 965 986	402 965 986
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	1 011 997 653	767 552 356	767 552 356

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n°01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Présentation des éléments de l'actif :

- Les chiffres de la rubrique « Autres passifs » au 31/12/2013 ont été retraités suite aux reclassements des comptes effets en route à la rubrique « Autres actifs » pour un solde de 23 366 958 dinars.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers du Groupe BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par

l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal son généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

<u>Classe de risque</u>	<u>Taux de provision</u>
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 KDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT. Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 3 599 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie année à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N/M+1$

A : ancienneté dans la classe 4
N : année d'arrêté des comptes
M : année de la dernière migration vers la classe 4

2.3- Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés. La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.5- Impôts sur le résultat

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

2.6- Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31 décembre 2014 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- **une** entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	PAYS
	2014	2013		
Banque de l'Habitat (société mère)	99,78%	99,78%	Intégration globale	Tunisie
Modern Leasing	47,63%	47,62%	Intégration globale	Tunisie
SIM SICAR	52,29%	52,34%	Intégration globale	Tunisie
SICAF BHEI	53,02%	53,03%	Intégration globale	Tunisie
SIFIB	61,95%	62,00%	Intégration globale	Tunisie
Société Générale de Recouvrement de Créances	76,25%	76,36%	Intégration globale	Tunisie
Société Moderne de Titrisation	35,50%	35,56%	Intégration globale	Tunisie
SOPIVEL	56,87%	57,10%	Intégration globale	Tunisie
Assurances SALIM	31,94%	32,47%	Intégration globale	Tunisie
SICAV BH Placement	75,85%	71,98%	Intégration globale	Tunisie
SICAV BH Obligataire	9,78%	4,22%	Intégration globale	Tunisie
STIMEC	42,49%	42,58%	Intégration globale	Tunisie
TFB	43,31%	43,32%	Mise en équivalence	France

- Le pourcentage d'intérêt de la Banque de l'Habitat dans le groupe s'élève uniquement à 99,78% et ce suite à l'existence d'une participation croisée entre la Banque de l'Habitat (société mère) et sa filiale Assurances SALIM.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés au 31/12/2014 en tenant compte des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes audités, se présentent comme suit:

Filiales	Etats financiers communiqués	Rapports CAC communiqués
Banque de l'Habitat (société mère)	Oui	Oui
Modern Leasing	Oui	Oui
SIM SICAR	Oui	Oui
SICAF BHEI	Oui	Oui
SIFIB	Oui	Oui
Société Générale de Recouvrement de Créances	Oui	Oui

Filiales	Etats financiers communiqués	Rapports CAC communiqués
Société Moderne de Titrisation	Non	Non
SOPIVEL	Oui	Oui
Assurances SALIM	Oui	Oui
STIMEC	Oui	Oui
BH PLACEMENT	Oui	Oui
BH OBLIGATAIRE	Oui	Oui
T F B	Oui	Non

Méthodes de consolidation

▪ **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

▪ Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3. NOTES EXPLICATIVES

3.1-ACTIFS

NOTE 1 –CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2014, les créances sur la clientèle totalisent 4 976 863 KDT contre 4 353 870 KDT au 31/12/2013 soit une augmentation de 622 993 KDT.

A la date du 31/12/2014, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieurs à 50 KDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Immobilier	584 747	1 055 273	172 865	245 538	757 612	1 300 811
Services	1 910 929	873 110	409 852	327 903	2 320 781	1 201 013
Industrie	929 905	758 636	199 778	191 756	1 129 683	950 392
Tourisme	30 601	23 373	257 040	246 597	287 641	269 970
Agriculture	10 927	9 059	12 860	16 477	23 787	25 536
Total brut	3 467 109	2 719 451	1 052 395	1 028 270	4 519 504	3 747 721

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

NOTE 2– PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL*(En KDT)*

SOCIETES	31/12/2014	31/12/2013
BANQUE DE L'HABITAT	717 278	291 390
SIFIB	3 123	2 676
MODERN LEASING	1 688	1 761
SICAR	43 540	39 233
SICAF	3 400	4 108
ASSURANCE SALIM	63 490	60 329
SMT	0	0
SICAV BHO	1 478	15 606
SOPIVEL	0	262
TOTAL	833 997	415 365

NOTE 3– PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Liste des entreprises filiales :

Dénomination	Adresse	Capital Social	Participation de la BH en dinars	Participation de la BH en %	Nature de contrôle	Provision au 31-12-2014	Capitaux Propres	Résultats 2014
Société Assurances SALIM	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	13 300 000	3 828 333	29%	DE FAIT		39 252 343	5 417 406
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003		3 693 135		DE FAIT	1 059 652	3 736 116	81 805
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003		4 756 212		DE FAIT	468 632	112 671 609	4 635 413
Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse (SIFIB)	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	3 000 000	900 000	30%	DE FAIT		6 416 352	389 341
Société de Promotion Immobilière pour la Vente et la Location (SOPIVEL)	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	9 100 000	2 728 500	30%	DE FAIT		12 648 758	1 560 946
Société Epargne Invest (SICAF)	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Montplaisir 1073 Tunis	15 000 000	7 446 059	50%	DE FAIT	1 027 601	15 712 217	68 634
Société de l'Investissement Moderne (SIM SICAR)	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000 000	7 496 749	42%	DE FAIT		19 237 140	328 774
Société Modern Leasing	Immeuble Assurances SALIM- Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	20 000 000	6 595 588	33%	DE FAIT		31 031 422	909 544
Société de Technologie d'Impression et d'Édition de Chéquiers (STIMEC)	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400 000	420 000	30%	DE FAIT	231 569	659 764	115 641
Société Générale de Recouvrement de Créances (SGRC)	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000 000	1 200 000	60%	DE DROIT		5 159 857	507 226
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Montplaisir 1073 Tunis	500 000	150 000	30%	DE FAIT	150 000	-529 542	-35 162

NOTE 4 - INTERETS DES MINORITAIRES

(En KDT)

SOCIETES	31/12/2014			31/12/2013		
	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL
BANQUE DE L'HABITAT	139	348	487	-323	9	-314
SIFIB	-126	1 578	1 452	277	1 500	1 776
MODERN LEASING	1 331	14 031	15 362	-399	14 523	14 124
SICAR	-214	7 927	7 713	183	7 610	7 793
SICAF	-112	6 930	6 818	72	6 972	7 045
SMT	-16	-332	-348	-22	-310	-332
SGRC	125	926	1 051	29	932	961
ASSURANCE SALIM	1 847	22 004	23 851	-3 268	20 538	17 270
SOPIVEL	1 177	4 176	5 353	-154	3 952	3 798
STIMEC	84	228	312	-161	277	116
BH PLACEMENT	20	816	836	38	1 352	1 390
BH OBLIGATAIRE	3 561	92 698	96 259	4 961	104 565	109 526
TOTAL	7 816	151 330	159 146	1 233	161 920	163 154

NOTE 5 - LES RESERVES CONSOLIDEES

(En KDT)

SOCIETES	31/12/2014			31/12/2013	
	CAPITAUX ET RESERVES	INTERETS DES MINORITAIRES	TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	147 387	348	696	146 343	298 916
SIFIB	6 236	1 578	2 801	1 857	1 736
MODERN LEASING	30 153	14 031	11 812	4 310	5 123
SICAR	19 386	7 927	11 972	-513	-839
SICAF	15 651	6 930	8 421	300	348
SMT	-495	-332	225	-388	-376
SGRC	4 753	926	2 000	1 827	1 869
ASSURANCE SALIM	35 429	22 004	8 776	4 649	4 236
SOPIVEL	12 107	4 176	8 690	-759	-993
STIMEC	544	228	842	-526	-489
BH PLACEMENT	3 678	816	5 610	-2 748	-319
BH OBLIGATAIRE	107 889	92 698	15 788	-597	-746
U T B	-6 852			-6 852	-2 458
* RESERVE S/ TITRE MIS EN EQUIVALENCE	-6 852			-6 852	-2 458
TOTAL	375 866	151 330	77 633	146 903	306 008

NOTE 6 - RESULTATS CONSOLIDES

(En KDT)

SOCIETES	RESULTAT RETRAITE	INTERETS DES MINORITAIRES	SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	63 156	139	0	63 017
SIFIB	-330	-126	0	-204
MODERN LEASING	2 542	1 331	0	1 211
SICAR	-448	-214	0	-234
SICAF	-239	-112	0	-127
SMT	-25	-16	0	-9
SGRC	526	125	0	401
ASSURANCE SALIM	2 714	1 847	0	867
SOPIVEL	2 729	1 177	0	1 552
STIMEC	146	84	0	62
BH PLACEMENT	82	20	0	62
BH OBLIGATAIRE	3 947	3 561	0	386
<u>U T B</u>	0	0	-11 683	-11 683
* QUOTE PART			-11 683	
TOTAL	74 800	7 816	-11 683	55 301

Evénements postérieurs à la date de clôture

- La banque a conclu un contrat d'assurance couvrant les risques liés aux indemnités de départ à la retraite à verser aux employés.
- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18/02/2015 a décidé :
 - « la résorption du, résultat reporté ainsi que le résultat de l'exercice 2013 par les réserves, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :
 - Résultat reporté -59 731 353 dinars
 - Résultat de l'exercice 2013 -159 365 586 dinars »
 - « l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années dont une partie peut être réservée en devise ».

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18/02/2015 a décidé « que le capital social s'élevant actuellement à 90 millions de dinars divisé en 18.000.000 actions de CINQ (5) dinars chacune entièrement libérées, soit augmenté de 80 Millions de dinars et porté de 90 Millions de dinars à 170 millions de dinars. ».

PROJET DES RESOLUTIONS



PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (EXERCICE 2014)

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports (Général et Spécial sur la situation individuelle) et le rapport général sur la situation consolidée du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTUTILE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
RESULTAT DE L'EXERCICE	-159 365 585,869	50 297 986,733
REPORT A NOUVEAU	606 267,212	13 143,501
REPORT A NOUVEAU SUR MODIFICATION COMPTABLE	-60 773 882,745	0,000
1 ER RELIQUAT	-219 533 201,402	50 311 130,234
DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	0,000	0,000
2 EME RELIQUAT	-219 533 201,402	50 311 130,234
FONDS SOCIAL	0,000	850 000,000
3 EME RELIQUAT	-219 533 201,402	49 461 130,234
RESERVE EXTRAORDINAIRE	32 296 245,306	47 200 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	142 843 000,000	0,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 250 000,000	2 250 000,000
PRIME D'EMISSION	41 720 836,579	0,000
RESULTAT REPORTE SUR MODIFICATION COMPTABLE	436 263,018	0,000
4 EME RELIQUAT	13 143,501	11 130,234
REPORT A NOUVEAU	13 143,501	11 130,234
SOLDE	0,000	0,000

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

En application des dispositions réglementaires relatives aux règles de bonne gouvernance, notamment la circulaire BCT n°06-2011 du 20 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme,

- Monsieur en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,
- Monsieur en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour la même durée.

Et renouvelle le mandat de monsieur Habib Miled en tant que membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux pour la même période.

Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la nomination de madame et messieurs :

- M dini Jebari Amel.
- Mohamed Tahar Rajhi.
- Klibi Abderraouf.
- Mohamed Safouane Ben Aissa.

En qualité d'Administrateurs représentant l'Etat et les participations publique, suivant la lettre du Ministre des finances N° 02-523 du 10/04/2015. Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Rached Horchani. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à milles dinars (.....DT) par administrateur et par an.

- Le montant relatif aux présidences respectives du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 1000 dinars par président et par séance.
- Le montant à allouer aux membres du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à dinars par membre et par séance.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à